

2018_CT2_253

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du Voyage - AVIS - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2017 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/ Simiane-Collongue, La Malle

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_253- DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Habitat et politique de la ville
Gens du voyage**

■ Séance du 21 juin 2018

04_3_01

■ Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2017 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/ Simiane-Collongue, La Malle

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Développement territorial, logement, centres anciens, contrat de ville

■ Séance du 28 Juin 2018

7684

■ **Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2017 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/ Simiane-Collongue, La Malle**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Cette Délégation de Service Public, confiée à l'Association ALOTRA, est régie dans le cadre d'une convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des trois Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix indiquées en objet.

Afin de permettre la vérification optimale, du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le délégataire doit fournir à l'autorité délégante, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les Rapports d'Activités idoines. Ceux ci se composent notamment des comptes-rendus techniques, des comptes de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, les Rapports d'Activités consolidés spécifiques aux trois Aires d'Accueil, joints à cet exposé, sont accompagnés, de leurs synthèses respectives et d'un rapport synthétique global.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes et l'Aire d'Accueil de Bouc Bel Air/Simiane Collongue, La Malle, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services Métropolitains du Territoire du Pays d'Aix, les partenaires institutionnels et les services publics de proximité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Dans le domaine de la gestion sociale, malgré la mise en service tardive en date du 22 Mars 2017 de la nouvelle Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor 80 places, les animations, les actions en matière de santé et scolarisation ainsi que les mesures de soutien et d'accompagnement des familles, mises en œuvre sur les trois sites dans le cadre du Projet Social, traduisent certaines avancées significatives dans les quatre secteurs contractualisés, sommairement énumérés ci-après :

- **Accueil et suivi des familles** : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc.
En 2017, dans ce secteur ont été engagés **3 004** entretiens et interventions auprès des familles (+ 31,17%).
- **Santé et prévention** : consultations médicales, prévention et dépistages, sensibilisation aux violences, sensibilisation en faveur de l'hygiène et de l'éducation à la santé, etc....
Bien que les permanences PMI soient provisoirement suspendues pour des raisons de sécurité, **124** personnes ont participé aux actions engagées en 2017 dans le domaine de la santé et de la prévention (-8,14%) .
- **Scolarisation et soutien scolaire** : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc...
En 2017, **438** enfants ont bénéficié des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire (+26,58%).
- **Animation et accès à la culture** : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débat, vidéo, spectacles, sports) etc....
Plus de **1 560** actions ont été engagées en 2017 sur les Aires dans les secteurs de l'animation et la culture (-4,00%).

Dans le domaine de la gestion locative une augmentation de la fréquentation est à constater. En effet, en 2017, **833** personnes ont été accueillies sur la nouvelle Aire d'Accueil Le Réaltor, de 80 places, soit **20,55 %** de plus qu'en 2016. Cette progression est générée par la forte attractivité de ce nouvel Equipement Public qui voit sa durée moyenne de séjour par famille s'établir à **44** jours par famille alors qu'elle était de **42** jours par famille en 2016.

A cette fréquentation s'ajoutent les **429** personnes accueillies en 2017 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, qui dispose d'une capacité de seulement 23 places. Désormais concurrencée par les deux autres Aires plus récentes et de jauge supérieures, la qualité de ses équipements et de sa gestion maintiennent néanmoins sa durée moyenne de séjour à **39** jours par famille.

Pour sa première année complète de fonctionnement, l'Aire de Bouc Bel Air/ Simiane Collongue , La Malle, a accueilli **556** personnes et voit sa durée moyenne de séjour se fixer à **50** jours par famille.

En 2017 les trois Aires du Territoire du Pays d'Aix ont donc accueilli **1 818** personnes (+25,03%), soit **845** caravanes (+37,17%) . Les taux d'occupation annuels se fixent à **43 %** pour Le Réaltor, à **55 %** pour Rives Hautes et à **75 %** pour La Malle, démontrant ainsi la pertinence de la qualité de leurs installations.

Ainsi, malgré un environnement parfois particulièrement défavorable, l'occupation globale annuelle des trois Aires d'Accueil s'est établie à **24 379** journées/caravanes, en nette augmentation de **67,53 %** par rapport à 2016.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **189 782 € TTC**, soit plus **106 %** par rapport à 2016. Les produits totaux des budgets d'exploitation atteignent à **759 893 € TTC**, alors que les dépenses globales idoine s'établissent à **662 816 € TTC**, dégageant ainsi un

résultat global excédentaire de **97 077 € TTC**, alors que 2016 faisait l'objet d'un déficit de **27 714 € TTC**.

Il est à noter que le rapport R/D, soit : Recettes directes perçues auprès des voyageurs/Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP) se fixe à **28,63 %**. Sur le plan juridique pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Ce bilan économique pourrait être plus favorable si ces Aires d'Accueil n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de nombreux stationnements illicites, de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet ou de populations sédentarisées.

Ces occupations génèrent des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...etc), et réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces états de faits risquent donc de mettre en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil, induisent des difficultés de gestion et posent de véritables problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Néanmoins pour ce qui concerne la gestion des Aires d'Accueil, il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en réelle amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière du Territoire du Pays d'Aix et le coût global restant à sa charge, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En 2017, la Contribution Financière forfaitaire (CFf) globale du Territoire du Pays d'Aix, afférente à la gestion et à l'animation de ces structures d'accueil s'est limitée à **141 483 € TTC**, soit **14,60 %** de moins que l'année précédente. Compte tenu des résultats financiers exposés ci avant, au titre de 2018 cette contribution financière devrait donc connaître une très forte baisse, conformément à l'application contractuelle de la formule d'ajustement du Cadre Financier de référence.

De surcroît, un mécanisme d'intéressement réparti entre le Déléataire et le Délégrant l'éventuelle recette annuelle supplémentaire perçue par le gestionnaire.

Il est à préciser qu'en 2017, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux réalisés par le délégant) supporté par les finances du Territoire du Pays d'Aix, s'établit à **86 € TTC** par personne accueillie, soit une charge de **0,23 € TTC/personne/jour**.

Les propos qui précèdent démontrent, que ces trois Aires, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à l'accueil, la gestion, les services et les animations proposés. Ils souhaitent voir se développer sur la Métropole Aix-Marseille-Provence d'autres Equipements de qualité, semblables aux Aires d'Accueil construites sur le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- La loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage
- La délibération n°2010_A196 du Conseil communautaire de la CPA du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;
- L'avis de la CCSPL en date du 15 juin 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article Unique :

Il est pris acte des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2017 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, de Bouc-Bel-Air / Simiane-Collongue, La Malle.

Pour enrôlement,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du Voyage - AVIS - Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage du Territoire du Pays d'Aix - Examen des Rapports d'Activités et des Comptes de Résultats du délégataire de l'exercice 2017 afférents aux Aires d'Accueil d'Aix-en-Provence, Le Réaltor, de Fuveau / Meyreuil, Rives Hautes et de Bouc-Bel-Air/ Simiane-Collongue, La Malle

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Rapport d'activité synthétique 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LA MALLE
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage LA MALLE
260, avenue du Pin Porte Rouge – Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air

L'environnement du site

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille.
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne.
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines.
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'aire d'accueil La Malle compte 30 places famille de 120 m2 minimum, dont 2 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par le Territoire du Pays d'Aix et inaugurée le 18 octobre 2016, l'aire d'accueil La Malle est ouverte au public depuis le 9 décembre 2016 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	
Installations Electriques	Septembre 2017	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018-CT2-253 DE QUALICONSULT
Extincteurs	Septembre 2017	Date de réévaluation : 02/07/2018 ADP protection incendie
Eau	A faire en 2018	Date de réception préfecture : 02/07/2018 ARS (agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant 	- En Janvier 2017, remplacement des robinets des blocs extérieur suite au gel. - Fixation des panneaux de circulation au rond-point de l'entrée de l'aire, et des panneaux STOP à l'extérieur, le 04/07/17. - Entretien de la fosse du chemin communal - Eradication des nids de guêpes blocs 21/12/25, local poubelle et dans la barrière d'entrée le 01/08/17 et le 08/08/17. - Réparation de la chasse d'eau de l'emplacement 27 le 01/08/17. - Le 18/08/17 remplacement d'un grillage extérieur. - Le 18/08/17 Réparation d'une fuite d'eau tuyaux d'arrosage. - Le 02/09/17 remplacement robinet bloc 2 - Fixation du rivet de la barrière le 24/09/17. - Le 18/09/17 remplacer le kit de fixation du lavabo bloc 15. - Le 12/10/17 changement du siphon (bloc23). - Evacuations et nettoyage de la zone encombrant le 09/10/2017 par la société PAPREC13 ; - Le 13/10/17, remplacement des fixations du robinet du lavabo au bloc 29. et le 07/11/17 au bloc 26.

B. Régime financier 2017

	2016	2017	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	32 750,94 (a)	196 394,66 (c)	499,66	12 mois plein sur 2017 vs 1 mois en 2016
Le montant total de la participation de la TPA	17 625,03 (b)	45 639,66 (d)	158,95	Selon DSP
Soit en % du budget total	53,81 % (b)/(a)	23 ,23 % (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	7 793,40 (e)	62 246,52 (f)	698,71	
Soit en % du budget total	23,79 % (e)/(a)	23,79 % (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	7 103,82 (i)	87 539,14 (j)	1 132,28	ALT2 versée en 2017 en fonction du taux occupation et des places caravanes
Soit en % du budget total	21,69% (i)/(a)	44,57% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	34 977,65	158 311,53		
Montant déficitaire	2 226			
Montant excédentaire		38 083		

	2016	2017	Evolution %
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	4 443	47 847,90	976,93

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Agent technique/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 12 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2017

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2017

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)	Evolution %
Nombre de caravanes	48	244	408,33%
Nombre total de personnes accueillies	109	556	410,09%
Nombre de familles accueillies	33	165	400,00%
Taux d'occupation annuel (%)	96%	75%	-21 pts
Nombre moyen journalier de caravanes)	14	45	221,43%
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19	50	163,16%



Commentaires :

- Cette aire d'accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- En raison des missions évangéliques, nous avons eu une baisse de la fréquentation en juin et juillet 2017.
- En décembre, de nombreuses familles sont reparties dans leurs communes d'origine pour y passer les fêtes de fin d'année.
- 88% des familles accueillies en 2017 ont aussi fréquenté les autres aires d'accueil de la TPA (Le Réaltor et/ou Rives Hautes).

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)	Evolution %
Nombre de journées caravanes	634	8 256	1 202
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	6 133	62 064	912

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

5. Services rendus

Fin décembre 2017, les enfants n'ont toujours pas accès aux services de la cantine et des activités périscolaires.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi

	2017
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	254
Nombre de dossiers RSA	0
Entretiens menés avec les familles	35

Au niveau de la scolarisation

	2017
Elèves en maternelle (Maternelle de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	1
Elèves en primaire (Ecole primaire de l'école Virginie De dieu Bouc Bel Air)	12

Au niveau de la santé

	2017
Information santé / prévention	42

Au niveau de l'accès à la culture

	2017
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	242
Personnes en animation culture et découverte	110
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	22

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage La Malle a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage La Malle en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_C12_253-
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Rapport d'activité synthétique 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
332, route de Fuveau à Beaucueil - 13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1er juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 4,00 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	Septembre 2017	QUALICONSULT
Extincteurs	Février 2017	Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_253- ARS (agence régionale de la santé)
Eau	Décembre 2017 (tous les 6 mois)	Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018

2. Travaux réalisés en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois - Reprise des trottoirs qui s'étaient surélevés - Reprise des fissures au niveau des regards - Etanchéité du bas du mur du local technique - Débouchage du réseau d'eau pluviale bouchée par du béton lors de la réalisation de l'aire d'accueil et aménagement d'une rigole face au bâtiment d'accueil (travaux sur 2017/2018)	- Réfection peinture de la barrière coulissante (Agent d'entretien) - Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) - Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements évier (Agent d'entretien) - Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) - Remplacement des fils de tous les étendages (Agent d'entretien) - Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs plantes (Agent d'entretien) - Tonte des espaces verts 2 fois/an (entreprise Pilguer) - Remplacement de plusieurs prises électriques (Agent d'entretien) - Remplacement d'un disjoncteur (Agent d'entretien) - Peinture anti rouille sur tous les caches des WC et bas de portes des douches et WC et douches, (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs bouchons de siphon (mangé par les souris) - Débouchage et curage canalisation réseau pluvial (Azur vidange) 2 fois/an - Remplacement d'1 radiateur soufflant de douche (Agent d'entretien) - Réparation de 4 manchons, fuite sur système arrosage automatique espaces verts (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent d'entretien) - Remplacement d'un relais de contrôle (Entreprise ECB) - Remplacement de 2 poignées de porte - Réfection complète de la ligne VMC et chauffage (Entreprise ECB) sur 2 emplacements - Analyses d'eau (légionnelle) réseau eau chaude - Remplacement de 2 poteaux et d'1 panneau de clôture (sinistre/assurance) - Remplacement d'un candélabre (sinistre/assurance) - Aménagement de la cuisine du logement de fonction (plan de travail) - Réparation d'une fuite d'eau dans vide sanitaire emplacement 1 (entreprise SUD ART) - Mise en place d'une nouvelle antenne télé pour logement de fonction - Changement d'une chasse d'eau Presto emplacement 17 (agent d'entretien) - Reprise des plafonds des douches, emplacements 2, 3,6 et 7 (Agent d'entretien)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

B. Régime financier 2017

	2016	2017	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	166 239,79 (a)	136 369,44 (c)	- 17,97	Baisse du TOC
Le montant total de la participation du TPA	52 014,27 (b)	34 990,60 (d)	- 32,72	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	31,29 % (b)/(a)	25,65% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	47 327,54 (e)	38 092,06 (f)	- 19,51	Taux d'occupation 55% en 2017 vs 66% en 2016
Soit en % du budget total	37,54% (e)/(a)	28,47% (f)/(c)		
DRDJSCS / ALT2	65 222,63 (i)	62 045,75 (j)	- 4,87	ALT2 versée en 2017 en fonction du taux occupation et des places caravanes
Soit en % du budget total	39,23% (i)/(a)	45,49% (j)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	153 955,37	135 974,77	- 11,68	
Montant déficitaire	0,00	0,00		
Montant excédentaire	12 284,42	395,00		

Commentaires :

Les dépenses et les produits sont en baisse dû à l'occupation moins importante en 2017 : Moins d'encaissement de droit d'usager et de fluide et un montant en baisse pour L'AGAA, calculée avec le taux d'occupation pour sa partie variable.

L'occupation de l'aire d'accueil a baissé de 11 points et est de 55 % pour 2017.

	2016	2017	Evolution %
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	37 485	36 262	-3,26

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locative et coordinatrice
- 1 Agent d'entretien et de maintenance/Astreintes

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe Le Réaltor, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

B. Partenariat

Il y a 5 partenaires institutionnels et 11 partenaires associatifs



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

C. Services effectifs 2017

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2017

	2016	2017	Evolution %
Nombre de caravanes	269	183	-31,97
Nombre total de personnes accueillies	654	429	-34,40
Nombre de familles accueillies	183	117	-36,07
Taux d'occupation annuel (%)	66%	55%	-11 points
Nombre moyen journalier de caravanes)	31	25	-19,35
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	61	39	-36,07



Le taux d'occupation 2017 a baissé de 11 points par rapport à 2016.

Nous constatons également une baisse de la moyenne du temps de séjour, de 22 jours comparativement à 2016.

Il s'agit majoritairement des mêmes familles qui reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que la qualité d'accueil de l'équipe en place.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2016	2017	Evolution %
Nombre de journées caravanes	5 542	4 578	- 17,39
Droits d'usage et Fluides encaissés en €	47 319	38 092	- 19,50

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi

	2016	2017	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	76	248	+ 226,31
Nombre de dossiers RSA	0	0	0
Entretiens menés avec les familles	49	13	-73,47

Au niveau de la scolarisation

	2016	2017	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	6	12	+100,00
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	21	24	+ 14,28

Au niveau de la santé

	2016	2017	Evolution %
Information santé / prévention	0	12	-

Au niveau de l'accès à la culture

	2016	2017	Evolution %
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	196	224	+14,29
Personnes en animation culture et découverte	105	56	-46,67
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	39	32	-17,95

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix en Provence.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Rives hautes, en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_258-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Rapport d'activité synthétique 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage LE REALTOR
Plateau de l'Arbois - Route du Jas de Maroc - 13090 Aix en Provence

L'environnement du site

- Proche de la gare d'AIX TGV, d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du réservoir du Réaltor qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR.
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), deux espaces de jeux et d'un espace loisirs.
- L'entrée principale de l'aire d'accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire d'accueil est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'équipement à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001, celui-ci étant métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis le 1^{er} février 2004.
- L'aire d'accueil de 40 places familles a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'aire d'accueil de 80 places familles.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3,20 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	02/11/2017	QUALICONSULT
Extincteurs	01/2018	ADI
Eau	26/06/2017	Ville d'Aix en Provence
TPA Direction des risques	26/06/2017	Territoire des Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
013-200054907-20180621-2018-CT2_253-
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

2. Travaux réalisés en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant 	REALTOR 1 - Changement de 3 prises sur les emplacements. - Réparation des serrures de sanitaires. - Réparation rampe d'alimentation en eau. - Dératisation (plusieurs fois dans l'année) - Contrôle de la qualité de l'eau. - Vérification des blocs autonomes 2 débouchages d'évacuation. - Réparation pneu véhicule de service + Contrôle technique. REALTOR 2 - Rénovation des bandes réfléchissantes sur barrière d'entrée. - Remplacement de 10 mitigeurs suite à dégradation. 6 débouchages d'évacuation. <u>Commentaires :</u> Suite à la livraison du Réaltor, la levée de réserves s'est faite tardivement entraînant des interventions d'entreprises tout au long de l'année. Des disfonctionnements sont apparus progressivement, nécessitant une forte mobilisation des agents techniques sur les problèmes de fuites d'eau (système des chasses d'eau, humidité dans les locaux techniques) et électriques (limiteur de puissance non adapté)

B. Régime financier

	2016	2017	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	273 409,41 (a)	427 128,68 (c)	56,22	Extension de l'aire de 40 à 80 places famille
Le montant total de la participation du TPA	96 036,12 (b)	60 852,87 (d)	-36,64	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	35,12 % (b)/(a)	14,25 % (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	36 810,54 (e)	89 443,83 (f)	142,98	
Soit en % du budget total	13,46 % (e)/(a)	20,94 % (f)/(c)		
Autres participations publiques (DRDJSCS, CAF, CD13, REGION)	139 138,34 (g)	274 634,46 (h)	97,38	AGAA calculé sur 160 places
Soit en % du budget total	50,89 % (g)/(a)	64,30 % (h)/(c)		

	2016	2017	Evolution en%	Commentaires
DRDJSCS/ ALT2	54 551,34 (i)	182 273,46 (j)	234,13	
Soit en % du budget total	19,95% (i)/(a)	42,67% (j)/(c)		
CAF	73 707,00 (k)	73 707,00 (l)	-	
Soit en % du budget total	26,95% (k)/(a)	0% (l)/(c)		
CD13	0 (m)	7 774,00 (n)	-	
Soit en % du budget total	0% (m)/(a)	1,82% (n)/(c)		
REGION	6 530,00 (o)	6 530,00 (p)	-	
Soit en % du budget total	2,39% (o)/(a)	1,53% (p)/(c)		
ALSH CEJ	4 350,00 (q)	4 350,00 (r)	-	
Soit en % du budget total	1,59% (q)/(a)	1,02% (r)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	311 182,44	368 529,99	18,43	
Montant déficitaire	-37 773			
Montant excédentaire		58 599		

Commentaires :

Les charges ont globalement augmenté du fait que l'aire d'accueil est passée de 40 places familles à 80. L'entretien du terrain et des bureaux se fait sur une surface beaucoup plus importante ayant entraîné l'embauche d'un salarié à plein temps pour renforcer l'équipe déjà en place.

L'augmentation très significative des produits s'explique notamment par la refacturation des fluides consommés et par la participation de l'Etat qui se fait en fonction du nombre de places soit 160 pour Le Réaltor.

	2016	2017	Evolution en %
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	41 676	74 328	78,35

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Gestionnaire locatif
- 1 Gestionnaire sociale
- 1 Agent d'animation
- 2 Agents Technique/Astreintes

B. Partenaires

Il y a 11 partenaires institutionnels et 18 partenaires associatifs

C. Services effectifs 2017

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes disponibles maximum.



013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Chiffres au 31/12/2016

	2016	2017	Evolution en %
Nombre de caravanes	299	418	39,80
Nombre total de personnes accueillies	691	833	20,55
Nombre de familles accueillies	198	263	32,83
Taux d'occupation annuel (%)	57%	43%	-14 pts
Nombre moyen journalier de caravanes	23	43	86,96
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	42	44	4,76



Commentaires :

En 2017, 10% des familles qui ont fréquenté Le Réaltor 1 sur la période de janvier à mars 2017 ne reviendront probablement pas sur Le Réaltor 2 au regard de leur situation économique.

Le Réaltor 2 a connu un démarrage difficile, en raison d'une rumeur sur le montant de tarif annoncé excessif et la période d'ouverture (démarrage des pèlerinages et des périodes estivales). Les familles occupant illégalement le terrain de grand passage ne se sont pas présentées au cours de cette année, même si les enfants utilisent le bus scolaire et fréquentent l'école maternelle.

Au regard des chiffres, nous pouvons dire que les familles ont adopté Le Réaltor 2 avec une moyenne de séjour record de 62 jours sur la période de mars à décembre 2017. Une centaine de familles ont fait un séjour de 2 à 3 mois et 117 ont effectué un séjour de moins de 30 jours.

Nous avons eu l'arrivée de 48 nouvelles familles. Nous avons aussi des arrivées et des départs de groupes de caravanes (de 10 à 30 caravanes) regroupant souvent une même famille et séjournant entre 30 et 60 jours. Ces familles apprécient la tranquillité de cette aire d'accueil proposant des espaces bien délimités.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2016	2017	Evolution en %
Nombre de journées caravanes	8 376	11 545	37,83
Droits d'usage encaissés en €	34 942	37 045	6,02

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2016	2017	Evolution en %
Dépassement des temps de séjour (en familles)	2	2	0
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0

013-200054807-20180621-2018_C12_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

5. Services rendus

Pour la cantine, un tarif unique en 2017 correspondant à 1 repas (1.74 €) est appliqué à toutes les familles

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2016	2017	Evolution en %
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	1 009	1119	10,90
Nombre de dossiers RSA	67	136	102,99
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1 009	1119	10,90

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2016	2017	Evolution en %
Elèves en maternelle (Sur site)	97	124	27,83
Elèves en primaire (aux Milles)	39	96	146,15
Elèves en autres établissements	4	4	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	16	13	-18,75
Elèves en soutien scolaire	163	152	-6,75

Au niveau de la santé et de sa prévention

	2016	2017	Evolution en %
Nombre de consultations médicales (PMI)	0	0	0
Nombre d'enfants visités	5	3	-40,00
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	5	3	-40,00
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	0	13	-
Nombre d'enfants en information santé	111	44	-60,36
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	14	7	-50,00

Au niveau de l'accès à la culture

	2016	2017	Evolution en %
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	116	94	-18,96
Personnes en animation culture et découverte	300	305	+1,66
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	869	475	-45,34

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire d'accueil poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Les voyageurs font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE LA MALLE



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2017	7
A. Régime financier et des biens.....	7
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	8
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	8
4. Situation des biens et immobilisation	8
5. Suivi du programme contractuel d'investissement	9
6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés	9
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8. Engagements à incidences financières.....	9
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	9
B. Personnel et entretien	10
1. Effectifs du délégataire	10
2. Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018	12
3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017	14
4. Adaptations à envisager en 2018	15
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	15
A. Action de gestion	15
1. Moyens techniques	15
2. Services effectifs	17
B. Actions socio-éducatives et animations	23
1. Accueil et du suivi des familles.....	25
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	27
3. Santé et prévention.....	28
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	29
5. Activités de loisirs.....	29
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	31
A. Tarification.....	31
1. Le droit d'usage.....	31
2. Perception du droit	31
3. Tarification cantine scolaire et services rendus	31
4. Consommations et coûts des fluides	32
B. Les subventions et participation	32
C. Rappel de faits de l'année 2017	33
VI. CONCLUSION.....	34
VII. ANNEXES	35

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2017, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Brignoles** pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau Logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil La Malle pour l'année 2017.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage de BOUC BEL AIR/SIMIANE-COLLONGUE **La Malle**

Adresse de la structure

260, avenue du Pin Porte Rouge
Quartier La Malle – 13320 Bouc Bel Air
Tel.: 04.42.60.93.90 - Fax: 04.42.63.05.58
Mail : gl.lamalle@alotra.fr

L'environnement du site :

- A 14 km d'Aix-en-Provence et 14 km de Marseille
- A proximité de la zone commerciale de Plan de Campagne
- Accessible par la RD 8^N
- Proche des voies de circulation A 51, RD 6 et RD8^N ainsi que des commerces et Equipements Publics des communes voisines
- A proximité des services de transports publics vers Aix en Provence et Marseille

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 221 m² abritant les services administratifs et d'accueil composés par 1 hall accueil, 1 bureau et sa banque pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 espace cuisine, 2 WC, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 atelier et des locaux techniques pour les chauffe-eau, le rangement d'outillage et les pompes à chaleur et 1 local technique centralisé pour le système de télégestion, prépaiement et l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction de type F3 d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant d'un garage privatif, occupé par l'agent technique et sa famille.
- 10 blocs sanitaires doubles de 18m² chacun en surface de plancher
- 10 blocs sanitaires individuels de 9m² chacun en surface de plancher
- 1 local pour containers à poubelles
- 1 espace pour la collecte des objets encombrants et le tri sélectif

Au titre des biens et équipements :

- 8 conteneurs à déchets
- 3 colonnes pour le tri sélectif
- 1 espace de collecte d'objets encombrants
- 18 candélabres d'éclairage et 11 candélabres pour la voie d'accès
- 1 boulodrome
- 1 barrière de régulation des entrées/sorties
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales (mutualisé)
- Equipement raccordé au réseau d'assainissement public
- Equipement disposant de la distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage espaces verts)

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Bouc Bel Air), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil La Malle se fait depuis la RD8^N.

- 30 places familles de 120 m2 minimum, dont 2 affectées aux PMR
- Chaque place dispose de : 1 WC isolé, 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères et douche chauffée, 1 évier et sa paillasse, 1 espace cuisine/buanderie, 1 auvent, 1 accès à l'énergie électrique, 1 accès à l'adduction d'eau potable, 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques, 1 bouton poussoir pour le réarmement manuel du disjoncteur électrique, 1 voyant indicateur de consommation des fluides, 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité), 120 m² environ pour le stationnement des véhicules et 1 étendoir à linge.
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans également doté d'une table de ping-pong.
- 1 espace loisirs équipé d'un barbecue

Date de prise en gestion : 26 septembre 2016

Date de mise en service : 9 décembre 2016

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor jusqu'au 31 décembre 2021, ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2018.

L'aire d'accueil La Malle fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2017

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	10 150,80	51 328,78	405,66%	En 2016, l'ouverture de l'aire a nécessité beaucoup d'achats
1 - Achats non stockés (eau, élec)	4 408,37	45 894,69	941,08%	
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	-	26,98	-	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	3 970,30	1 905,87	-52,00%	
5 - Fournitures Admin & Autres	1 154,89	380,51	-67,05%	
6 - Animations / Actions sociales	617,24	3 120,73	405,59%	
61 - Services extérieurs	590,90	10 397,51	1 659,61%	
2 - Locations mobilières et immo	248,40	1 070,50	330,96%	
3 - Entretien et réparation	100,00	7 777,69	7677,69%	
5 – Assurance	242,50	1 464,00	503,71%	
7 - Cotisations diverses		85,32	-	
62 - Autres services extérieurs	275,50	3 269,10	1 086,61%	Imputation du poste de la coordinatrice
3 - Déplt, Mission & Réception	26,78	994,19	2824,10%	
4 - Frais postaux et télécom	34,00	1 984,09	2324,65%	
5 - Services bancaires	81,83	290,82	118,84%	
63 - Impôts et taxes	888,27	3 923,59	341,71%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	888,27	3 923,59	341,71%	
64 - Charges de personnel	19 344,43	74 380,47	284,51%	
1 - Rémunérations du personnel	13 647,10	52 496,91	284,67%	
2 - Charges sociales	5 697,33	21 883,57	284,10%	
65 - Autres charges de gestion courante	3 726,75	15 012,07	302,82%	
2 - Charges de Structure	3 726,75	14 906,50	299,99%	
Divers		105,57	-	
Total général	34 976,65	158 311,53	352,62%	

⇒ Les charges sont bien évidemment plus importantes en 2017 car elles sont sur 12 mois pleins contre 1 mois en 2016.

b. Recettes et évolution

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	7 793,40	62 246,52	698,71%	
1 - Prestations d'hébergement	1 902,00	24 768,00	1202,21%	
2 - Fluides quittancés	4 231,41	37 296,14	781,41%	
3 - Produits annexes	1 659,99	182,38	-89,01%	Facturation de fluide en 2016 avant l'ouverture, en 2017 facturation dégradations
74 - Subventions d'exploitation	24 728,85	133 178,80	438,56%	
Territoire du Pays d'Aix	17 625,03	45 639,66	158,95%	
DDRDJSCS : AGAA	7 103,82	87 539,14	1132,28%	
75 - Produits divers de gestion	-	54,58	-	
79 - Transfert de charges	228,69	914,76	300,00%	
Total général	32 750,94	196 394,66	499,66%	

⇒ Les produits sont bien évidemment plus importants en 2017 car ils sont sur 12 mois pleins contre 1 mois en 2016.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
RESULTAT GLOBAL	- 2 226 €	38 083 €

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

⇒ Ces résultats reflètent le fonctionnement d'une activité sur 12 mois avec un haut taux d'occupation.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 886 € répartis en fonction de la masse salariale n-1 des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 60 € pour La Malle en 2017

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Bouc Bel Air/ Simiane-Collongue La Malle	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

2 ordinateurs fixes équipés

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - annexe 18 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.



B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

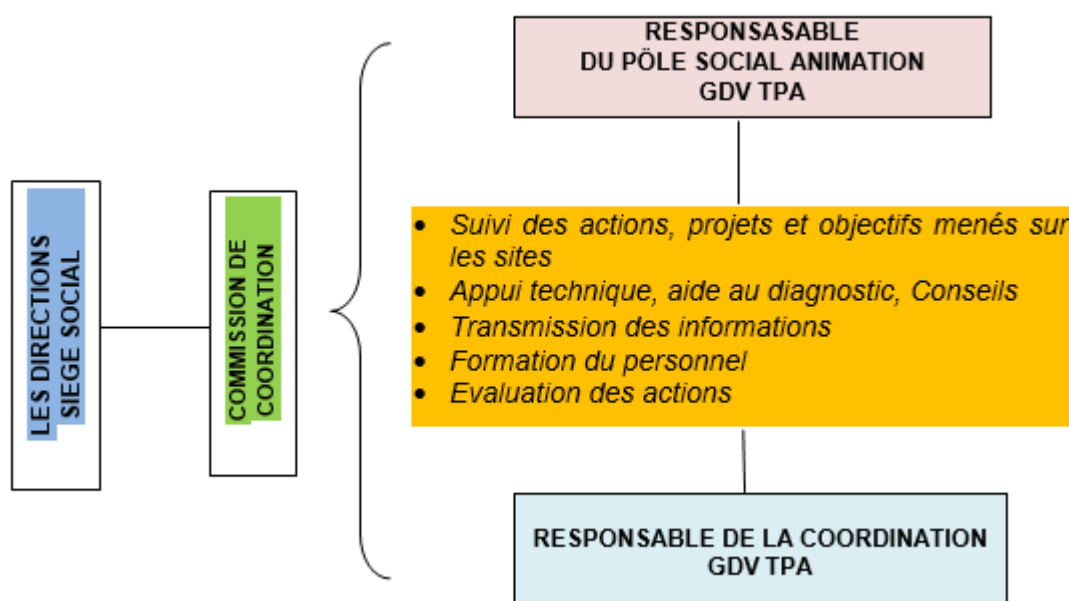
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Denis FUCHS	CDI	Agent de maîtrise	Du 01/01 au 02/05/2017
	Raoul SANTIAGO	CDI	Agent de maîtrise	Du 13/06 au 31/12/17
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Ménasse SOLOMON Pascal HUY	CDI	Employé	Du 01/01 au 31/12/17

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



La responsable du pôle social et animation des aires d'accueil du territoire du Pays d'Aix assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent technique en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2017, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur le **Management de Proximité** animé par CONVERGENCE de septembre à décembre 2017 suivie par le responsable de la gestion locative
- Formation sur l'**Analyse des Pratiques Professionnelles** animée par l'UNAF0 de septembre à décembre 2017 suivie par le responsable de la gestion locative
- Formation sur l'**utilisation des tuyaux arrosage** le 25/09/2017, animée par MANIEBAT suivie par le responsable de la gestion locative et par l'agent technique

Les projets formation en 2018 :

- Habilitation électrique niveau 1
- Formation secouriste sauveteur du travail
- Formation sur l'Analyse des Pratiques Professionnelles

2. Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois/jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Néant				X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Neuf				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	12/07/17		X		X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf		x		X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf		x		X		
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf				X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf				X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Neuf				X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf				X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	19/07/17 25/08/17	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Janvier 2017. 02/09/2017		X		X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année		X		X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Néant		X				
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	13/11/17		X				
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Neuf		X		X		
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Mai 2017		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	14/09/17 par Maniebat		X		X		

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf		X		x		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	24/09/17				X		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf				X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Neuf				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	18/08/1724/09/17				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Néant				X		

3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant	- En Janvier 2017, remplacement des robinets des blocs extérieur suite au gel. - Fixation des panneaux de circulation au rond-point de l'entrée de l'aire, et des panneaux STOP à l'extérieur, le 04/07/17. - Entretien de la fosse du chemin communal - Eradication des nids de guêpes blocs 21/12/25, local poubelle et dans la barrière d'entrée le 01/08/17 et le 08/08/17. - Réparation de la chasse d'eau de l'emplacement 27 le 01/08/17. - Le 18/08/17 remplacement d'un grillage extérieur. - Le 18/08/17 Réparation d'une fuite d'eau tuyaux d'arrosage. - Le 02/09/17 remplacement robinet bloc 2 - Fixation du rivet de la barrière le 24/09/17. - Le 18/09/17 remplacer le kit de fixation du lavabo bloc 15. - Le 12/10/17 changement du siphon (bloc23). - Evacuations et nettoyage de la zone encombrant le 09/10/2017 par la société PAPREC13 ; - Le 13/10/17, remplacement des fixations du robinet du lavabo au bloc 29. et le 07/11/17 au bloc 26.

4. Adaptations à envisager en 2018

Travaux à envisager	Commentaires
- La mise en place d'un barbecue - Installation d'un climatiseur dans le logement du gardien. - Numérotation des blocs	- Par la TPA dans le cadre des travaux de construction - Par la TPA dans le cadre des travaux de construction - Par la TPA dans le cadre des travaux de construction

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	16/09/17	Qualiconsult
Extincteurs	16/09/17	ADI protection incendie
Eau potable	A faire en 2018	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2017 au 31/12/2017	ALLIANZ Cabinet SESAME

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation des bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Sport et jeunes vitrollais	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animations BOXE PRODAS	Partenariat
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Actions culturelles : « Les Uns les autres » et « Le temps des uns, le temps des autres » Atelier de dessins, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Pompiers sans frontières	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Prévention	Prestataire
Cie L'estok fish	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animation cirque	Prestataire
ET Caetera	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animation musicale	Prestataire
AFRICA FOULA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Accès à la culture	Prestataire
L'atypique Compagnie	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Accès à la culture	Prestataire
La Ré si fa si 'il	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Art plastique	Prestataire
Terre ludique	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier de fabrication de jeux en bois	Prestataire

c. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil La Malle avec Le Realtor.



2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre de caravanes	48	244
Nombre total de personnes accueillies	109	556
Nombre de familles accueillies	33	165
Taux d'occupation (%)	96%	75%
Nombre moyen journalier de caravanes	14	45
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19	50

Commentaire :

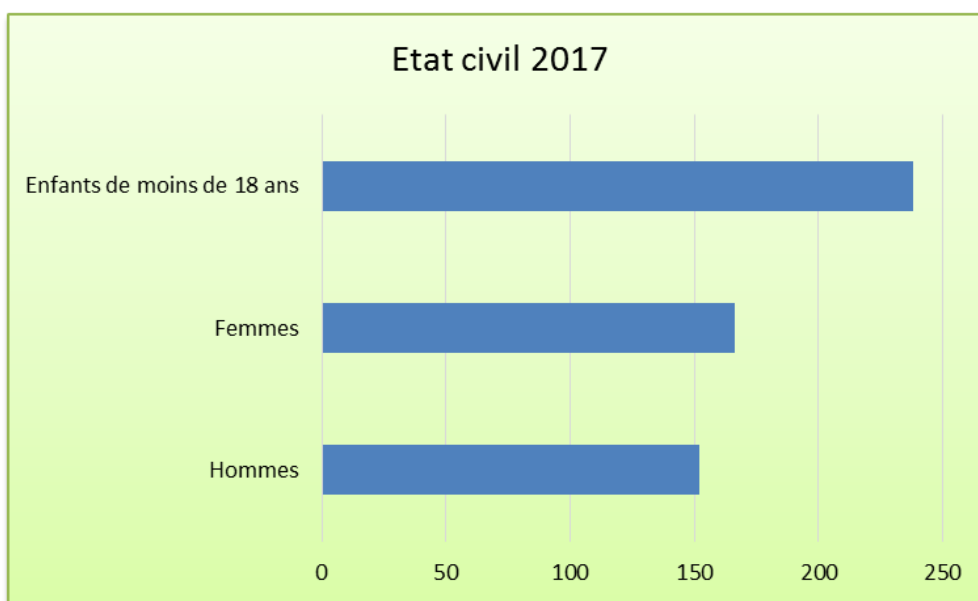
- Cette aire d'accueil est très appréciée des familles car elle se trouve à proximité de Plan de Campagne.
- En raison des missions évangéliques, nous avons eu une baisse de la fréquentation en juin et juillet 2017.
- En décembre, de nombreuses familles sont reparties dans leurs communes d'origine pour y passer les fêtes de fin d'année.
- 88% des familles accueillies en 2017 ont aussi fréquenté les autres aires d'accueil de la TPA (Le Réaltor et/ou Rives Hautes).



2017	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	900	97%
FEVRIER	671	80%
MARS	813	87%
AVRIL	806	90%
MAI	700	75%
JUIN	214	24%
JUILLET	531	57%
AOÛT	661	71%
SEPTEMBRE	811	90%
OCTOBRE	870	94%
NOVEMBRE	718	80%
DECEMBRE	561	60%
TOTAL	8256	75%

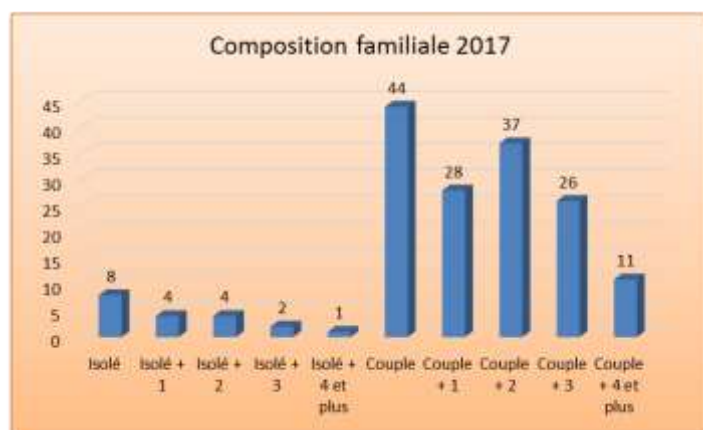
Etat civil

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Hommes	31	152
Femmes	32	166
Enfants de moins de 18 ans	46	238
Nombre d'adultes	63	318



Composition des ménages

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Isolé	3	8
Isolé + 1	0	4
Isolé + 2	1	4
Isolé + 3	0	2
Isolé + 4 et plus	0	1
Couple	10	44
Couple + 1	2	28
Couple + 2	10	37
Couple + 3	5	26
Couple + 4 et plus	2	11



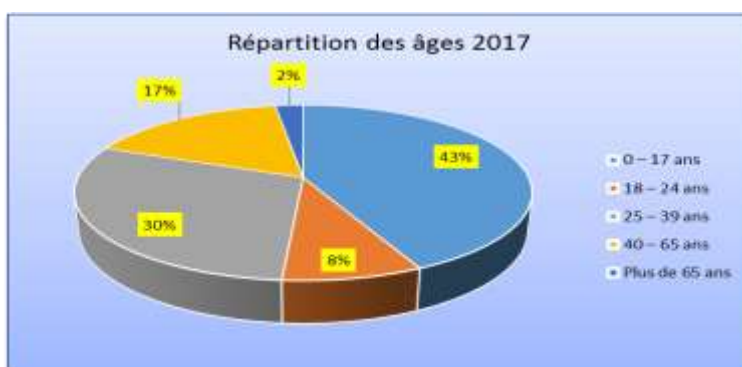
Age des usagers

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
0 – 17 ans	46	238
18 – 24 ans	3	47
25 – 39 ans	31	165
40 – 65 ans	19	93
Plus de 65 ans	10	13

Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. 43% du public accueilli est constitué d'enfants.

A l'âge de la retraite, les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil (2.3%). Leur temps de séjour dépend le plus souvent des périodes de soins dans les hôpitaux marseillais.



Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

b. Accueil**Définition :**

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre d'usagers	0	254
Nombre participants*	0	416

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

L'aire d'accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016.

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil La Malle est le troisième équipement aménagé, géré et animé sur le territoire du Pays d'Aix. Les 133 places famille disponibles (Aix en Provence - Fuveau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places familles a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor, 40 places familles, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire La Malle remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement assure des relations constantes avec les Services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

¹ Allocation Adulte Handicapé

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'aire d'accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Moins de 1 mois	33	78
De 1 à 2 mois	0	34
2 à 3 mois	0	29
3 à 4 mois	0	11
4 à 5 mois	0	11
5 à 7 mois	0	2

Durée moyenne de séjour par famille en 2017 : 50 jours

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre de caravanes	48	244
Nombre de familles accueillies	33	165
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	19	50
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	13
Nombre de procédures justice engagées	0	0

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport et de la Cohésion Sociale, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir 12 enfants de 6 à 12 ans, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation ou d'une pièce d'identité et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil du Réaltor, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	0	254
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	0	35

Observations :

Sur l'aire d'accueil La Malle, nous recevons aussi un grand nombre de familles qui bénéficient aussi d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor. Ces familles se déplacent facilement au Réaltor pour rencontrer la gestionnaire sociale en dehors des permanences ou bien, elles se rendent directement vers les services administratifs. Ce constat explique le nombre peu élevé d'entretiens menés directement sur le site.

Aussi, il n'y a pas eu d'instruction de demande RSA en 2017, sur l'aire d'accueil La Malle

Toutefois, le gestionnaire locatif est quotidiennement sollicité pour diverses démarches d'écrivain public (lecture d'un courrier, complétude d'un formulaire...).

L'aire d'accueil a été ouverte au public le 9 décembre 2016. L'accueil a été axé sur l'installation des familles, ce qui explique l'absence de statistiques en 2016

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

La gestionnaire sociale tient une **permanence tous les jeudis après-midi** sur rendez-vous.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à

l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.

- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

On note que le gestionnaire locatif est également sollicité pour effectuer des démarches simples

En 2017, les demandes en matière sociale ont été nombreuses. Cela est dû au taux d'occupation important de l'aire d'accueil de la Malle.

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie en 2016, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Mais le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles reste à développer

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2017, l'équipe a développé et renforcé son partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (RAM, mutuelle du soleil, harmonie mutuelle ...)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les

voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.

- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Elèves en maternelle	0	1
Elèves en primaire (Ecole Virginie Dedieu de Bouc Bel Air)	0	12

Toutefois, dès décembre 2016 et durant l'année 2017, les familles se sont vu refuser par les municipalités, l'inscription de leurs enfants dans les écoles primaires de Bouc Bel Air et Simiane-Collongue. Sur intervention du directeur du CASNAV et de l'Inspecteur d'Académie compétent, ces enfants ont finalement pu avoir accès aux écoles jusqu'en octobre 2017, mais ils ne pouvaient pas bénéficier de la cantine scolaire et des services de garderie.

Cette situation n'encourageait pas les parents à scolariser leurs enfants. La plupart des pères de famille travaillent et les mères majoritairement non véhiculées ne peuvent pas aller récupérer leurs enfants. Les écoles élémentaires et maternelles de Simiane Collongue et de Bouc Bel Air les plus proches se trouvent à moins 5 de kilomètre de l'aire d'accueil.

En 2017, l'inspection académique a autorisé les directeurs des écoles de la circonscription à inscrire provisoirement les enfants dans les écoles, sans pour autant bénéficier des temps périscolaires et ce, sans l'accord de la municipalité concernée.

Depuis décembre 2017, les enfants sont inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire de Simiane Collongue.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA, conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent, à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée directement au service scolarité de la mairie (ville de Simiane). L'inscription est définitive après un délai de quelques jours.

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

Les demandes d'inscriptions se font directement auprès du service scolarité de la ville de Simiane Collongue. Ce n'est que depuis février 2018 que les enfants sont autorisés à déjeuner à la cantine. A ce jour, il n'y a pas de transport scolaire effectuant les allers/retours. Mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'aire d'accueil en voiture.

Les difficultés rencontrées

- La non possibilité d'inscrire son enfant à la cantine jusqu'en décembre 2017.
- Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants
- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe, voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois, à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.30 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Contact régulier avec les Directeurs des écoles de Simiane Collongue : école élémentaire Marius Roussel et école maternelle Edouard Labeille.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Dans ce domaine, les partenariats établis sur les aires du Territoire du Pays d'Aix ont bénéficié aux familles de l'aire de la Malle.

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor. Des infirmières libérales de Bouc Bel Air se déplacent également à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil La Malle.

Depuis 2016, le Pôle Social Animation initie un partenariat avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) pour engager un diagnostic sur les problématiques de santé des familles accueillies et proposer des actions santé adaptées aux besoins repérés. Les premiers entretiens réalisés en 2017 ont fait apparaître la nécessité d'informer sur les bienfaits et les limites de la vaccination. Les étudiants de l'IFSI (Institut de Formations aux soins Infirmiers) ont également mis en place une séance de projection d'un film d'animation sur la thématique de l'hygiène bucco-dentaire et de la vaccination.

L'association Pompiers sans frontière est intervenue pour des séances de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	42

Observations : Les familles font régulièrement appel au médecin généraliste. Même si un suivi médical semble régulier, il s'agit de proposer des informations qui répondent aux besoins des familles (prévention des addictions, conseils alimentaires,...).

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable. Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'aire d'accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Accès à la culture	2016	2017
Personnes en animation culture, découverte	-	110

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

5. Activités de loisirs

Les animations s'organisent les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil La Malle est en grande partie prise en charge par les partenaires extérieurs.

Activités de Loisirs	2016	2017
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	-	242
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	-	22

ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque le cerf-volant	Toute l'année : 12 séances	95 enfants
Atelier construction et jeu d'instruments en argile	février : 2 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 14 enfants Séance 3 : 14 enfants
Activité manuelles Art plastique	Aout 2 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 8 enfants
Activités manuelles Art plastique	Octobre	26 enfants
Activités manuelles Art plastique	Aout	8 enfants
Animation Boxe dans le cadre du dispositif PRODAS	Septembre	10 enfants
Activités manuelles	Octobre 2 Séances	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 6 enfants
Atelier construction de grand jeu en bois animation adolescents	Novembre 2 séances	Séance 1 : 5 enfants Séance 2 : 5 enfants
Atelier Art plastique	Décembre	Séance 1 : 10 enfants Séance 2 : 10 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier photos de famille et création d'un arbre généalogique	Novembre	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 11 enfants
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES ENVIRONNEMENT		
Atelier découverte des plantes tinctoriales	Avril	10 enfants
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Initiation aux gestes qui sauvent	Mars	15 enfants
Projection par les étudiants de l'IFSI	Mai	12 enfants
Activité Pompiers sans frontières parcours sportif	Juillet	15 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Animation éveil musical	Janvier	15 enfants
Animation découverte des instruments de musique et des percussions africaine	Février / septembre	Séance 1 : 15 enfants Séance 2 : 15 enfants
Atelier création sonore beat box	Octobre	22 enfants
Ateliers danse Capoeira	De février à Aout 4 Séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 10 enfants Séance 3 : 16 enfants Séance 4 : 10 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

En décembre 2016

- Eau : 3,60 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Nombre de journées caravanes	634	8 256
Droits d'usage encaissés (fluides compris)	6 133 €	62 064 €
Impayés	0 €	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes pas sujets aux impayés.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Fin décembre 2017, les enfants n'ont toujours pas accès aux services de la cantine et des activités périscolaires.

4. Consommations et coûts des fluides

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Taux d'occupation (%)	96 %	75 %

EAU	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Consommation d'eau en m3	301	3 353
Coût total en €	1 240	13 307

ELECTRICITE	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Consommation électrique en kWh	29 300	213 894
Coût total en €	3 168	31 642

TELEPHONE (fixe, mobile et internet)	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Coût total des consommations en €	35	1 953

B. Les subventions et participation

	2016 (1 mois)	2017 (12 mois)
Subventions	7 104 €	87 539 €
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	7 104 €	87 539 €
Participation Territoire du Pays d'Aix	17 625 €	45 640 €

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, une subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2) est sollicitée auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Un nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil a transformé l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective. Compte tenu de la superficie de chaque place famille, l'aire d'accueil La Malle bénéficie de la prise en compte de 30 places familles soit 60 places caravanes.

C. Rappel de faits de l'année 2017

Juin 2017 :

- Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, abrogation du « carnet de circulation » ; cependant le « livret spécial de circulation » reste d'actualité.
- Le 16/06/17 : Intervention de la police municipale, suite à des menaces sur le gestionnaire locatif.

Juillet 2017 :

- Le 03/07/17, des jeunes garçons se sont amusés à jeter des pierres sur une maison voisine. Par la suite, ces mêmes garçons ont caillassé la gendarmerie, ils sont interdits de terrain.

Aout 2017 :

- Dans la soirée du 07/08/17, la gendarmerie intervient pour cause de tapage nocturne.
- Le 11/08/17, un incident est intervenu entre une entreprise extérieure et un résident suite à la dégradation de la caravane de celui-ci.
- Le 18/08/17, suite à une entrée en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil de l'aire, une famille qui refusait de verser la caution d'entrée s'en est prise à l'agent technique. Elle partira le jour même.

Octobre 2017 :

- Le 24/10/17, une famille souhaitait entrer sur l'aire d'accueil mais elle ne voulait pas verser caution, ni payer la place tout en menaçant de tout casser. Elle est repartie le jour même.

Novembre 2017 :

- Le 20/11/17, sortie en fraude de trois familles et dégradation du cadenas de la barrière, nous avons retenu le coût du cadenas sur la caution de ces trois familles.

Décembre 2017

- Deux familles agressives sont venues. Elles ne voulaient rien payer et menaçaient de faire fuir les autres résidents. Nous avons dû appeler la gendarmerie et la police municipale, pour les faire partir.



VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue La Malle permet à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à La Malle et la forte fréquentation de cette aire d'accueil dès son ouverture, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale reste à déployer sur ce site et doit reposer en 2017, sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage La Malle, en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

VII. ANNEXES

ANNEXES

- | | |
|--|-------------|
| 1) Plaquette « Trier ses déchets » | p 36 |
| 2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » | p 37 |

Plaquette « Trier ses déchets »

Annexe 01

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Azur 0 810 00 31 10
 http://dechets.agglo-paysdax.fr

Aire d'accueil d'Aix-en-Provence « La Malle » - déchèteries les plus proches :

Aire d'accueil	Adresse	Horaires
Aix-La Péniche	Quai de l'Estuaire, 13000 Aix-en-Provence	du 1 ^{er} au 31 ^{er} mai / 9h - 18h
BOUC BEL AIR	Quai de l'Estuaire, 13000 Aix-en-Provence	du 1 ^{er} au 31 ^{er} mai / 9h - 18h

Aire d'accueil du Futuro - déchèterie la plus proche :

Aire d'accueil	Adresse	Horaires
Centre de Gestion Urbaine	Quai de l'Estuaire, 13000 Aix-en-Provence	du 1 ^{er} au 31 ^{er} mai / 9h - 18h
Centre de Gestion Urbaine	Quai de l'Estuaire, 13000 Aix-en-Provence	du 1 ^{er} au 31 ^{er} mai / 9h - 18h

Les déchèteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS. SE JETTENT DANS VOTRE poubelle HABITUELLE

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement

Attestation d'accès en déchèterie *

En déposant votre verre dans les colonnes d'apport volontaire, votre geste contribue à faire progresser la recherche contre le cancer.
 Chaque année la Communauté du Pays d'Aix verse à la Ligue contre le cancer 3,05 € par tonne de verre collectée sur la territoire communautaire.

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre
 Bouteilles
 Pots, bocaux en verre

Emballages
 Boîtes métalliques
 Bouteilles en plastique
 Briques, puits cartons, cartonnages, boîtes d'œufs

Journaux / papiers
 Papier, prospectus, journaux
 Magazines
 Enveloppes

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?
 ☎ N°Azur 0 810 00 31 10
 http://dechets.agglo-paysdax.fr

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉMINÉS VERS LES USINES DE RECYCLAGE.

Collecte → **Centre de tri** → **Transformation** → **Conditionnement** → **Valorisation**

Pour les autres déchets la déchèterie, le bon réflexe

À CHAQUE TYPE DE DÉCHÉTIÈRE, SON CAISSON ADÉQUAT

Attestation d'accès en déchèterie *

Autorisation d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volume maximum autorisé 15m³ par jour.

Nom :

N° immatriculation du véhicule concerné :

Signature et tampon Alotra de l'aire d'accueil obligatoire.

*Document à présenter obligatoirement à l'entrée de la déchèterie.

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
Les animaux sur les aires d'accueil
Mai 2012



Alotra
www.alotra.fr
www.agglo-paysd Aix.fr

PAYS D'AIX

I. Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 16 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

1. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :

Puce électronique ou **Tatouage**



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L. 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site :



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- cancé hépatique
- leptospirose
- parvovirose

4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ses vaccins votre chien risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est primordial que vos animaux soient vaccinés.

5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal

→ attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)

→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Soins des chiens

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :

- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave



2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc...)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal déclaré à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1 ^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L231-19-2 À L231-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contrevenant 2 ^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contrevenant 2 ^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contrevenant de 3 ^e (ou plus 450€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contrevenant de 4 ^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenant jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-73, R215-8, R231-6 et L954-3 DU CODE RURAL Contrevenant de 3 ^e (ou plus 150€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenant jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !



**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

Rapport annuel 2017 / Délégation de Service Public

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	3
II.	LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III.	LES DONNEES COMPTABLES 2017	7
A.	Régime financier et des biens	7
1.	Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	7
2.	Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	8
3.	État des variations du patrimoine immobilier.....	8
4.	Situation des biens et immobilisation	9
5.	Suivi du programme contractuel d'investissement	9
6.	État des autres dépenses de renouvellements réalisés	9
7.	Inventaire des biens désignés au contrat.....	9
8.	Engagements à incidences financières.....	9
9.	État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	9
B.	Personnel et entretien	10
1.	Effectifs du délégataire	10
2.	Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018	12
3.	Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017	15
4.	Adaptations à envisager en 2018	16
IV.	ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	17
A.	Action de gestion	17
1.	Moyens techniques	17
2.	Services effectifs	19
B.	Actions socio-éducatives et animations	25
1.	Accueil et du suivi des familles.....	27
2.	Scolarisation et soutien scolaire.....	29
3.	Santé et prévention.....	31
4.	Accès à la culture et à la découverte de son environnement	31
5.	Activités de loisirs.....	32
V.	COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	34
A.	Tarification	34
1.	Le droit d'usage.....	34
2.	Perception du droit	34
3.	Tarification cantine scolaire et services rendus	34
4.	Consommations et coûts des fluides	35
B.	Les subventions et participation	36
C.	Rappel de faits de l'année 2017	36
VI.	CONCLUSION.....	37
VII.	ANNEXES	38

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2017, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Brignoles** pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : Le Réaltor (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERILIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau Logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage «LE REALTOR ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1er février 2004.

Au 1er janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1er janvier 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les 7 années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil Rives Hautes pour l'année 2017.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL Rives Hautes

Adresse de la structure

332, route de Fuveau à Beaurecueil
Quartier Rives Hautes - 13710 Fuveau
Tel.: 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65
Mail : gl.fuveau@alotra.fr

L'environnement du site :

a) **Situation par rapport :**

- Au cadastre : parcelles de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété du TPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
- Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuveau
- Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
- Aux zones d'emploi : Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence
- Aux commerces et équipements publics : vers Fuveau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence

b) **Environnement immédiat du site**

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent technique, disposant d'un stationnement, d'une terrasse et d'un jardin privés.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire

Au titre des biens et équipements :

- 5 conteneurs à déchets
- 3 colonnes pour tri sélectif
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties

- 1 réseau de gouttes à gouttes avec arrivée en eau brute
- 1 raccordement au réseau public d'assainissement
- 1 sortie de secours valant entrée privative
- 4 places de parking privatives
- 1 espace pour le tri sélectif

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuyeau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46.

- 23 places familles de 120 m2 minimum, dont 1 affecté aux PMR
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- 1 espace loisirs

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
le samedi de 9h00 à 12h00

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor jusqu'en décembre 2021, ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2018.

L'aire d'accueil Rives Hautes fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil Le Réaltor.

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil bénéficie d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2017

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2016	2017		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	43 456,48	43 910,79	1,05%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	36 394,32	34 950,22	-3,97%	Baisse du TOC
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 587,77	1 905,69	20,02%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	2 659,24	4 022,55	51,27%	Entretien courant
5 - Fournitures Admin & Autres	212,74	521,22	145,00%	Réassort
6 - Animations / Actions sociales	2 602,41	2 511,11	-3,51%	
61 - Services extérieurs	9 203,18	11 545,18	25,45%	
2 - Locations mobilières et immo	2 164,80	1 427,85	-34,04%	Photocopieuse + redevance TPA
3 - Entretien et réparation	5 167,52	8 300,09	60,62%	Entretien courant
5 – Assurance	1 601,16	1 522,07	-4,94%	
6 – Documentation	8,86	-	-100,00%	
7 - Cotisations diverses	260,84	295,17	13,16%	FNASAT pour 270 €
62 - Autres services extérieurs	8 125,26	2 113,86	-74,17%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	5 658,96	-	-100,00%	Intérim (remplac Agent en 2016)
2 - Publicité, publications...	92,94	-	-100,00%	
3 - Dépl't, Mission & Réception	535,42	451,56	-15,66%	Optimisation des déplacements
4 - Frais postaux et télécom	1 559,46	1 438,89	-7,73%	
5 - Services bancaires	278,48	208,41	-25,16%	
63 - Impôts et taxes	4 412,18	2 136,62	-51,57%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération	4 412,18	2 136,62	-51,57%	CITS en 2017
2 - Autres impôts et taxes	-	-		
64 - Charges de personnel	63 871,09	56 167,95	-12,06%	
1 - Rémunérations du personnel	43 182,45	36 009,08	-16,61%	
2 - Charges sociales	20 688,64	20 158,87	-2,56%	
65 - Autres charges de gestion courante	12 856,52	12 910,78	0,42%	
2 - Charges de Structure	12 406,00	12 406,00	0,00%	
Divers	450,52	504,78	12,04%	
66 - Charges financières	9 243,79	4 485,11	-51,48%	
2 - Autres charges financières	9 243,79	4 485,11	-51,48%	Intéressement TPA
68 - Dotation amortissements, provisions	2 786,87	2 719,48	-2,42%	
1 - Dotations aux amortissements	2 786,87	2 719,48	-2,42%	
Total général	153 955,37	135 974,77	-11,68%	

Commentaires :

→ La fourniture de petits équipements et l'entretien est en hausse et nécessaire pour un bon maintien des équipements. Le poste « charges de personnel » a baissé car la coordinatrice a aussi été mobilisée sur l'aire de la Malle.

b. Recettes et évolution

	2016	2017		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	47 327,54	38 092,06	-19,51%	
1 - Prestations d'hébergement	16 626,00	13 734,00	-17,39%	Baisse du Taux d'Occupation
2 - Fluides quittancés	30 692,64	24 160,65	-21,28%	Baisse du Taux d'Occupation
3 - Produits annexes	8,90	197,41	2118,09%	Facturation dégradations
74 - Subventions d'exploitation	117 236,90	97 036,15	-17,23%	
Territoire du Pays d'Aix	52 014,27	34 990,40	-32,73%	Selon DSP (aire supp.)
AGAA	65 222,63	62 045,75	-4,87%	Baisse du Taux d'Occupation
75 - Produits divers de gestion	49,48	160,02	223,40%	
Divers	49,48	160,02	223,40%	Régul d'encaissement divers s/2017
78 - Reprise sur amortissement et prov.	267,00	-	0,00%	
79 - Transfert de charges	1 358,87	1 081,21	-20,43%	Abattement s/Avantage en nature en 2017
Total général	166 239,79	136 369,44	-17,97%	

Commentaires

→ Les produits sont en baisse car l'occupation est moins importante en 2017 : Moins d'encaissement de droit d'usager et de fluides et un montant en baisse pour L'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil (AGAA), calculée sur la base du taux d'occupation pour sa partie variable. La contribution financière du TPA a également baissé selon la DSP, suite à l'ouverture de la nouvelle aire d'accueil La Malle (décembre 2016).

	2016	2017
RESULTAT GLOBAL	12 284 €	395 €

Explication du résultat

→ L'occupation de l'aire d'accueil a baissé de 11 points et est de 55 % pour 2017, entraînant la baisse du résultat.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 886 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 270 € pour Rives Hautes

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuveau/Meyreuil Rives Hautes	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule Peugeot 207
2 ordinateurs fixes équipés

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule.

6. État des autres dépenses de renouvellements réalisés

Sans objet

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateur
- Imprimante
- Outillage

Biens de reprise par le délégant :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot 207 (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

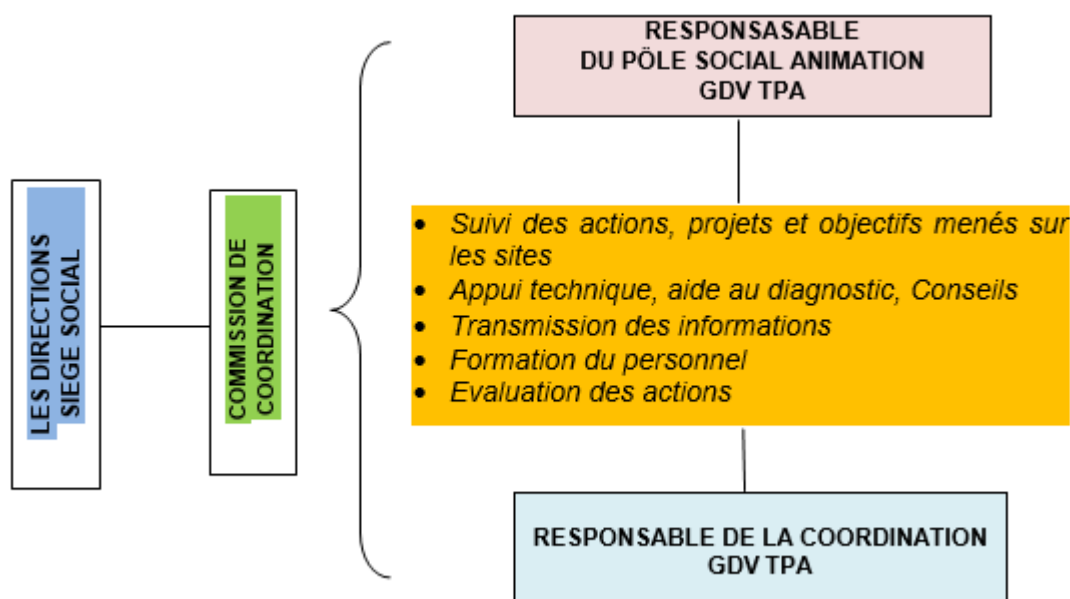
Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative et coordinatrice	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau Bac	Du 01/01 au 31/12/17
Poste 2 / 1 ETP				
Agent Technique /Astreinte	Jean-François ARIAS	CDI	CAP plomberie/chauffagiste	Du 01/01 au 16/01/17
	Frédéric MOREY Pascal HUY	CDI	Cap/bac	Du 16/01 au 31/12/17

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation



La responsable du pôle social et animation des aires d'accueil du TPA assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous notons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Réaltor.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent technique

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc)
- Assure un service de proximité avec les résidents
- Entretenir l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

Les astreintes téléphoniques sont assurées pour les interventions techniques par un agent d'astreinte le week-end et par l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2017, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Formation sur le **Management de Proximité** animé par CONVERGENCE de septembre à décembre 2017 suivie par le responsable de la gestion locative.

Projets de formation en 2018 (report 2017) :

- Habilitation électrique niveau 1
- Formation secouriste sauveteur du travail
- Formation sur l'Analyse des Pratiques Professionnelles

2. Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/semaine	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l'année	X				X	
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Septembre 2017				X		
Curage du réseau d'eaux usées	Selon les besoins	Néant				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	Selon les besoins	Plusieurs fois dans l'année	X			X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Septembre/décembre 2017	X			X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	2 tuiles sur places 4 et 16				X		

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Néant	X			X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	Selon besoins	Avril/octobre 2017	X			X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année				X		
Traitement anti-rouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant				X		
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant	X			X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X			X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Tout au long de l'année 2017	X			X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Néant				X		
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Tout au long de l'année 2017	X			X		
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Tout au long de l'année 2017		X		X		
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Septembre 2017	X					

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Plusieurs fois dans l'année	X					
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Avril 2017	X					
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Juin/Août/octobre 2017	X			X		
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Tout au long de l'année 2017	X			X		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Néant				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Néant				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Avril 2017	X			X		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Tout au long de l'année 2017				X		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Avril 2017				X		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant				X		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Néant				X		



3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Diagnostic des fissures du bâtiment principal et suivi tous les 3 mois - Reprise des trottoirs qui s'étaient surélevés - Reprise des fissures au niveau des regards - Etanchéité du bas du mur du local technique - Débouchage du réseau d'eau pluviale bouchée par du béton lors de la réalisation de l'aire d'accueil et aménagement d'une rigole face au bâtiment d'accueil (travaux sur 2017/2018)	- Réfection peinture de la barrière coulissante (Agent d'entretien) - Réfection en partie du sol de l'aire de jeux (Agent d'entretien) - Réfection de plusieurs écoulements de lavabo, écoulements éviers (Agent d'entretien) - Réfection peinture de tous les potelets et poteaux étendages (Agent d'entretien) - Remplacement des fils de tous les étendages (Agent d'entretien) - Entretien des espaces verts : taille des arbres et débroussaillage (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs plantes (Agent d'entretien) - Tonte des espaces verts 2 fois/an (entreprise Pilguer) - Remplacement de plusieurs prises électriques (Agent d'entretien) - Remplacement d'un disjoncteur (Agent d'entretien) - Peinture anti rouille sur tous les caches des WC et bas de portes des douches et WC et douches, (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs mitigeurs d'évier et lavabo (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs bouchons de siphon (mangé par les souris) - Débouchage et curage canalisation réseau pluvial (Azur vidange) 2 fois/an - Remplacement d'1 radiateur soufflant de douche (Agent d'entretien) - Réparation de 4 manchons, fuite sur système arrosage automatique espaces verts (Agent d'entretien) - Remplacement de plusieurs abattants de WC (Agent d'entretien) - Remplacement d'un relais de contrôle (Entreprise ECB) - Remplacement de 2 poignées de porte - Réfection complète de la ligne VMC et chauffage (Entreprise ECB) sur 2 emplacements - Analyses d'eau (légionnelle) réseau eau chaude - Remplacement de 2 poteaux et d'1 panneau de clôture (sinistre/assurance) - Remplacement d'un candélabre (sinistre/assurance) - Aménagement de la cuisine du logement de fonction (plan de travail) - Réparation d'une fuite d'eau dans vide sanitaire emplacement 1 (entreprise SUD ART) - Mise en place d'une nouvelle antenne télé pour logement de fonction - Changement d'une chasse d'eau Presto emplacement 17 (agent d'entretien) - Reprise des plafonds des douches, emplacements 2, 3, 6 et 7 (Agent d'entretien)

4. Adaptations à envisager en 2018

Travaux à envisager	Commentaires
• Peinture des paillasse des évier (opération décalée) • Pose de gouttières aux auvents • Remplacement d'1 panneau grillagé • Remplacement de 3 panneaux grillagés à l'aire de jeux et de 2 poteaux • Réfection des bancs de l'aire de jeux • Réfection des volets du bâtiment d'accueil • Peindre le montant des murs côté évier • Curage de tout le réseau des eaux pluviales	• Prise en charge par Alotra • Demande de prise en charge par le TPA • Prise en charge par Alotra • Prise en charge par Alotra • Prise en charge par Alotra • Prise en charge par Alotra • Prise en charge par Alotra • Prise en charge par Alotra

Commentaire : Les demandes d'adaptations 2017 sont renouvelées en 2018.



IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations électriques	28/09/2017	Qualiconsult
Extincteurs	28/02/2017	ADI protection incendie
Eau potable	Décembre 2017 (tous les 6 mois)	ARS (agence régionale de la santé)

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2017 au 31/12/2017	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSULT
Contrôle des extincteurs	ADI Protection Incendie
Travaux électriques	ECB
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUE CHIMIE-SERVICE

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Métropole Aix Marseille Provence : Territoire du Pays d'Aix	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio- éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du pays d'Aix est le délégant.
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	Partenariat
Pôle Insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Directeur du groupe scolaire La Barque	Institutionnel	Coordination	Favoriser la scolarisation en maternelle et primaire	Partenariat
Institut de formation en Soins Infirmiers	institutionnel	Réalisation d'actions de prévention	Hygiène buccodentaire, vaccination	Convention signée
Association l'Estok fish	associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animation cirque	Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Rencontre en musique auprès de nos publics	partenaire
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Atelier de dessin, projection film	Prestataire
Ludothèque	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'Arts plastiques	Prestataire
Groupe Origen : Wellington Da Silva	Associatif	Réalisation d'actions culturelles :	Atelier initiation Capoeira	Prestataire
Pompiers sans frontières	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Prévention	Prestataire
Ludo'Sphère	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animation ludique autour du conte	Prestataire
ET Caetera	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animation musicales	Prestataire
AFRICA FOULA	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Accès à la culture	Prestataire
Sport et jeunes Vitrollais	associatif	Réalisation d'actions concrètes	Animations sportives PRODAS	Partenariat



c. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil Rives Hautes avec Le Réaltor.

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

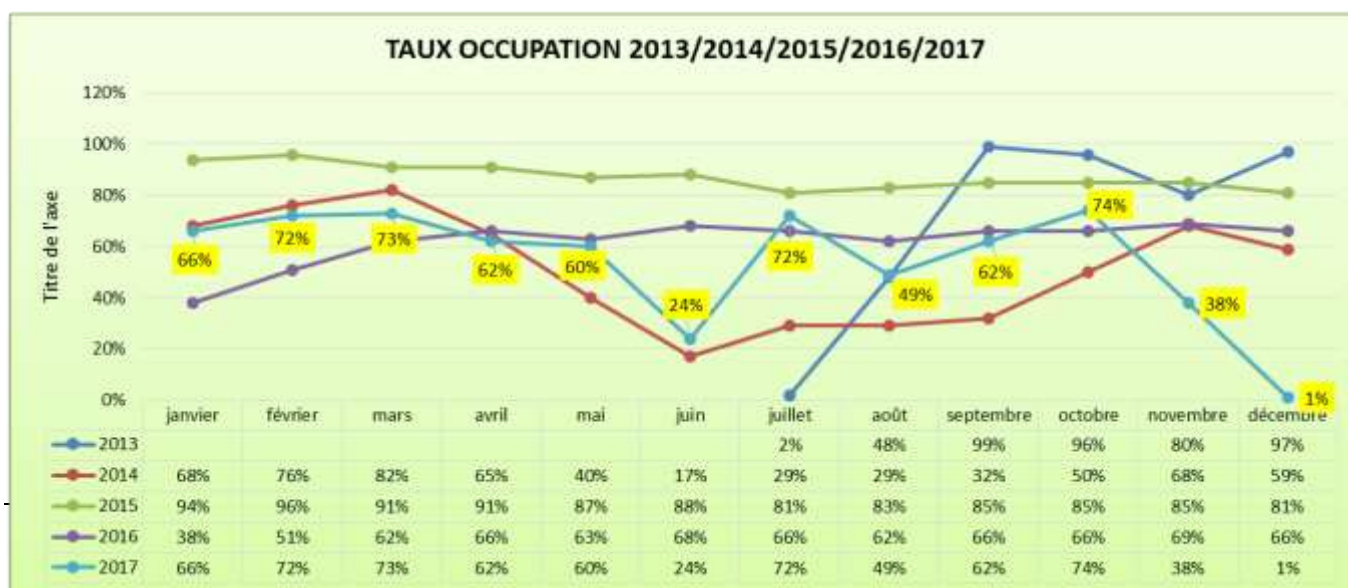
Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Nombre de caravanes	72	228	249	269	183
Nombre total de personnes accueillies	186	583	564	654	429
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183	117
Taux d'occupation annuel (%)	68 %	74 %	81%	66%	55%
Nombre moyen journalier de caravanes	16	17	37	31	25
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61	39

Observations :

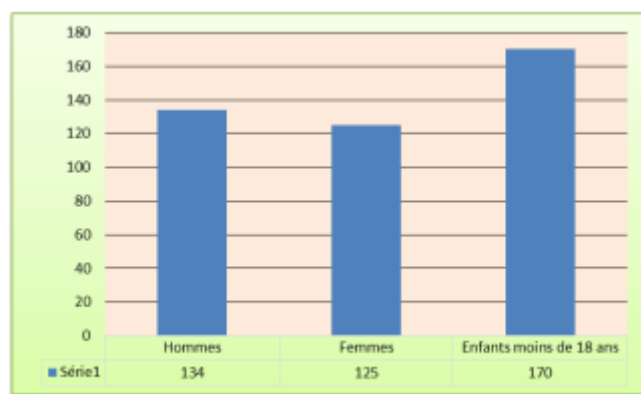
- Le taux d'occupation 2017 a baissé de 11 points par rapport à 2016.
- Nous constatons également une baisse de la moyenne du temps de séjour, de 22 jours comparativement à 2016. Ceci s'explique par l'ouverture de l'aire d'accueil de Bouc Bel Air/Simiane-Collongue La Malle en décembre 2016 ; les familles aiment séjourner sur ce site qui est idéalement proche de la zone de Plan de Campagne. L'ouverture du nouveau site de l'aire d'accueil d'Aix en Provence Le Réaltor en mars 2017, a nettement moins impacté notre taux d'occupation.
- Nous retrouvons malgré tout, des familles qui reviennent avec plaisir sur l'aire d'accueil Rives Hautes. Elles y apprécient le confort de l'équipement, ainsi que le calme du site et la qualité d'accueil de l'équipe en place.



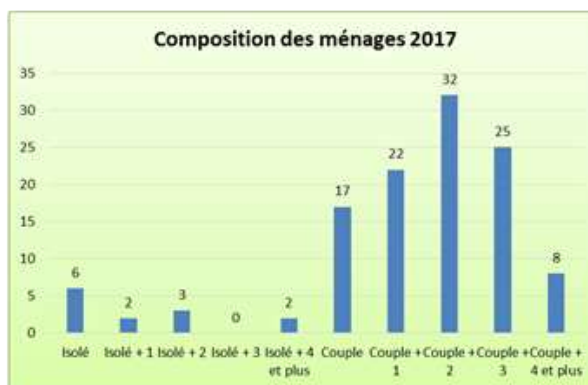
2017	Nombre nuitées	TOC
JANVIER	474	33%
FEVRIER	466	36%
MARS	520	37%
AVRIL	430	31%
MAI	428	30%
JUIN	164	12%
JUILLET	513	36%
AOÛT	352	25%
SEPTEMBRE	429	31%
OCTOBRE	531	37%
NOVEMBRE	262	19%
DECEMBRE	9	1%
TOTAL	4 578	55%

Etat civil

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Hommes	61	181	179	198	134
Femmes	58	169	170	207	125
Enfants de moins de 18 ans	67	233	215	249	170
Nombre d'adultes	119	350	349	405	259

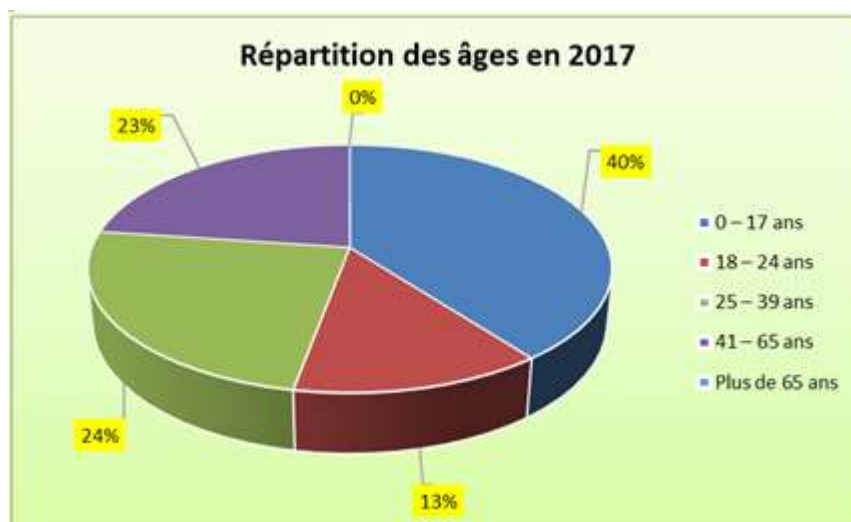
**Composition des ménages**

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Isolé	2	2	3	9	6
Isolé + 1	0	1	2	6	2
Isolé + 2	0	0	1	3	3
Isolé + 3	0	1	0	1	0
Isolé + 4 et plus	0	1	0	1	2
Couple	11	21	24	30	17
Couple + 1	11	27	41	37	22
Couple + 2	20	58	45	48	32
Couple + 3	7	28	25	42	25
Couple + 4 et plus	2	12	12	6	8



Age des usagers

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
0 – 17 ans	67	233	215	249	170
18 – 24 ans	28	76	78	81	57
25 – 39 ans	39	136	123	175	104
41 – 65 ans	46	123	134	142	98
Plus de 65 ans	6	15	14	7	0



Commentaires :

Nous avons à faire à une population jeune. 40% du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter cette aire d'accueil des gens du voyage (0%).

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

¹ Allocation Adulte Handicapé

b. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usagers	72	165	360	310	248
Nombre participants*	65	434	424	340	324

**Le nombre de participants est variable en fonction du type d'animations que nous proposons au cours de l'année pouvant entraîner une participation plus ou moins importante.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil Rives Hautes est le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Territoire du Pays d'Aix. Jusqu'en mars 2017, les 93 places famille disponibles (Aix en Provence - Fuyeau/Meyreuil – Bouc Bel Air/Simiane-Collongue) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire. La construction de l'aire Le Réaltor II de 80 places famille a ouvert au public le 22 mars 2017. Il est vrai que l'aire Le Réaltor, 40 places, était vieillissante et ne correspondait plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire Rives Hautes remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du Territoire du Pays d'Aix. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les ménages trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire d'accueil assure des relations constantes avec les services de la Métropole Territoire Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.



c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants :

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'entretien courant et des menues réparations des installations mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du respect des règles de sécurité et d'hygiène.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage de l'aire d'accueil au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. Responsabiliser les gens du voyage dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au respect du temps de séjour indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Moins de 1 mois	17	79	54	120	58
De 1 à 2 mois	14	23	47	48	27
2 à 3 mois	11	27	30	6	19
3 à 4 mois	10	16	11	7	9
4 à 5 mois	1	2	9	2	4
5 à 6 mois	0	4	2	0	0

Durée moyenne de séjour par famille en 2017 : 39 jours

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Nombre de caravanes	72	228	249	269	183
Nombre de familles accueillies	53	151	153	183	117
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52	41	50	61	39
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1	4	2	0	0
Nombre de procédures justice engagées	0	0	0	0	0

Commentaire :

- Le nombre de familles accueillies a baissé de 36% entre 2016 et 2017 et la durée de séjour a nettement diminué (moins 22 jours). Ce constat s'explique par l'ouverture de nouvelles aires d'accueil sur le territoire.
- Cette aire d'accueil est une aire de passage. Nous comptabilisons 67 nouvelles familles.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d'1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à un Pôle Social et d'Animation. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil «Le Réaltor» dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport et de la Cohésion Sociale, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir 12 enfants de 6 à 12 ans, et de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

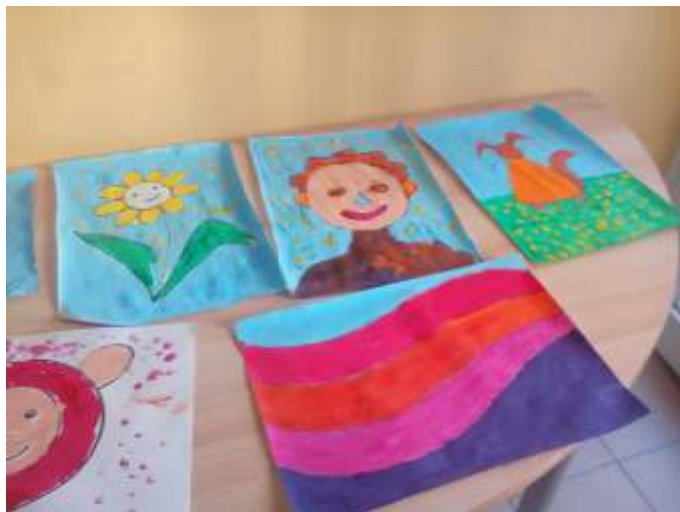
Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des gens du voyage aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.



1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation ou d'une pièce d'identité et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72	343	378	76	248
Nombre de dossiers RSA (Instruction de la demande RSA)	3	0	0	0	0
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3	43	28	49	13

Observations :

Sur l'aire d'accueil de Rives Hautes, nous recevons un grand nombre de familles qui bénéficient aussi d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil Le Réaltor. Ces familles se déplacent facilement au Réaltor pour rencontrer la gestionnaire sociale en dehors des permanences ou bien elles se rendent directement vers les services administratifs. Ce constat explique la baisse du nombre d'entretiens directement sur le site. Aussi, il n'y a pas eu d'instruction de demande RSA en 2017, sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

Toutefois, le gestionnaire locatif est quotidiennement sollicité pour diverses démarches d'écrivain public (lecture d'un courrier, complétude d'un formulaire...).

Il est proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil du Réaltor ;
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

La gestionnaire sociale tient une **permanence le jeudi matin** sur rendez-vous.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto-entrepreneur (ADIE, RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

On note que le gestionnaire locatif est également sollicité pour effectuer des démarches simples

Le partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie en 2013, avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, le travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours engagé depuis 2015 s'est poursuivi en 2017, pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles s'est ainsi développé.

Ainsi, dans le cadre de nos missions, nous distinguons deux types de partenariat, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

En 2017, l'équipe a poursuivi le développement et le renforcement du partenariat. Nous proposons aussi à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / Inspection Académique / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels

- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles (harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil..)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4	17	3	6	12
Elèves en primaire (Ecole de la Barque)	13	32	14	21	24

La grande majorité refuse d'inscrire les enfants à l'école. Aucune raison nous semble valable au regard de l'accueil, des places réservées, de la cantine de l'école La Barque. Il s'agit là d'un manque de volonté des parents de voir leurs enfants apprendre à lire et à écrire. Pour y remédier, nous mobilisons régulièrement les familles pour inscrire leurs enfants à l'école, en rappelant notamment l'obligation scolaire mais aussi les termes du règlement intérieur de l'aire d'accueil. Nous notons que la mobilisation des équipes pédagogiques favorise aussi au fil des mois la scolarisation des enfants.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est systématiquement informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée au moment de l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

L'inscription est réalisée par la gestionnaire locative en lien avec le service enfance jeunesse et le service restauration scolaire de la ville de Fuyeau.

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain.

Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

En accord avec la municipalité de Fuyeau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.

A ce jour pas de transport scolaire effectuant les allers/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'aire d'accueil en voiture.

Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la responsable de site.

Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions. Depuis le 11/02/2014, la gestionnaire locative est nommée par arrêté municipal, mandataire de la régie Restauration scolaire pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

Les difficultés rencontrées

- Le manque de volonté des parents de scolariser leurs enfants
- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois, à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation



- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11.30 € qui s'effectue sur le site internet de la MAE. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque.
- Contact régulier avec la Directrice du groupe scolaire de la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les Responsables de la Protection Maternelle Infantile de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

En termes de soins, les familles font appel à un médecin généraliste qui intervient également sur le site du Réaltor.

Des infirmières libérales de Fuveau se déplacent également à la demande des patients.

Les familles sont informées des actions de prévention qui sont proposées sur l'aire d'accueil Rives Hautes.

Depuis 2016, le Pôle Social Animation initie un partenariat avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) pour engager un diagnostic sur les problématiques de santé des familles accueillies et proposer des actions santé adaptées aux besoins repérés. Les premiers entretiens réalisés en 2017 ont fait apparaître la nécessité d'informer sur les bienfaits et les limites de la vaccination.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	0	0	65	0	12

Observations :

Les familles font régulièrement appel au médecin généraliste. Même si un suivi médical semble régulier, il s'agit de proposer des informations qui répondent aux besoins des familles (prévention des addictions, conseils alimentaires,...). Pour cela, le Pôle Social Animation a engagé une démarche avec l'IFSI, en 2017, les étudiants ont réalisé un film d'animation avec les enfants du Réaltor. Une projection suivie d'un échange avec les enfants a eu lieu le 28/04/2017, sur l'aire d'accueil.

En 2018, l'école de l'Asthme et AIR PACA animeront deux ateliers sur la thématique de la santé environnementale, et Pompiers sans Frontières proposeront des temps d'informations sur les gestes de premiers secours et sur la prévention des risques domestiques.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Les partenaires existants sont ceux qui interviennent sur l'aire d'accueil du Réaltor d'Aix en Provence.

Accès à la culture	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Personnes en animation culture, découverte	0	124	82	105	56

Commentaires :

La participation sur cette thématique est en baisse. Nous noterons cependant que des animations telles que « Eveil musical » (programmée en février 2017), « Mon arbre généalogique » (octobre 2017) « Construction de jeux en bois » (décembre 2017) ont dû être annulées faute d'enfants et/ou d'adolescents sur l'aire d'accueil.

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée**ANNEXE 01**

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie. Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

La démarche PREVENTION CANINE engagée**ANNEXE 02**

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société Protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

5. Activités de loisirs

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

Activités de Loisirs	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	65	231	184	196	224
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	0	4	93	39	32

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil Rives Hautes est en grande partie prise en charge par des partenaires extérieurs.



ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Ludothèque le cerf-volant	Toute l'année : 12 séances	95 enfants
Activités art plastique peinture	Février : 3 séances	Séance 1 : 12 enfants Séance 2 : 14 enfants Séance 3 : 14 enfants
Atelier BD dans le cadre de Marseille capitale du sport 2017	Juillet	12 enfants
Animations gestionnaire locative jeux de société, activités dessin	Juillet demi-journées	26 enfants
Animation ludosphère autour du conte « les trois petits cochons »	Aout	8 enfants
Activité manuelles Art plastique	Aout : 2 séances	Séance 1 : 5 enfants Séance 2 : 6 enfants
Activités manuelles Art plastique	Septembre	16 enfants
Activités manuelles Art plastique	Octobre 2 Séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 8 enfants
PROMOTION FAMILIALE		
Projection cinéma de plein air	Juillet	32 personnes
ATELIERS PREVENTION SANTE		
Projection par les étudiants de l'IFSI d'un film animation et débat avec les enfants sur l'hygiène et la propreté, la vaccination et l'hygiène bucco- dentaire	Mai	12 enfants
ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITES		
Animation percussion Africaine	Janvier	15 enfants
Atelier initiation Capoeira	Toute l'année: 5 séances	Séance 1 : 9 enfants Séance 2 : 8 enfants Séance 3 : 8 enfants Séance 4 : 8 enfants Séance 5 : 8 enfants

V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à décembre 2017

- Eau : 4,00 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
Nombre de journées caravanes	2831	6 197	6751	5 542	4 578
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	20 426 €	53 009 €	58 177 €	47 319 €	38 092 €
Impayés	0 €	0€	0€	0€	0€

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement nous ne sommes pas sujets aux impayés.

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuyeau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1 500€, soit

- 1 enfant/foyer : 0,97€
- 2 enfants/foyer : 0,91€
- 3 enfants/foyer : 0,86€
- + de 4 enfants/foyer : 0,81€

Tarifs garderie soir court (16h30-17h30)

- 1 enfant /foyer : 0,42€
- 2 enfants/foyer : 0,37€
- 3 enfants /foyer : 0,32€
- + de 4 enfants/foyer : 0,26€

Tarifs garderie soir long (16h30-18h30)

- 1 enfant/foyer : 0,77€
- 2 enfants /foyer : 0,66€
- 3 enfants/foyer : 0,56€
- + de 4 enfants/foyer : 0,45€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil Rives Hautes est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017
<i>Taux d'occupation annuel</i>	68%	74%	81%	66%	55%

EAU	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Consommation en m3	2 500	4 203	3 913	2 997	2 346	- 21,72
Coût total en €	9 000	18 165	16 007	11 988	9 947	- 17,02

ELECTRICITE	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Consommation en kWh	54 409	191 976	204 588	158 715	144 928	- 8,68
Coût total en €	10 887	33 751	32 387	24 406	21 721	- 11,00

TELEPHONIE	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Coût total en €	1 509	1 899	808	1 411	1 319	- 6,52

- La baisse du taux d'occupation explique la baisse de consommation des fluides.

B. Les subventions et participation

	2013 6 mois	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Subventions	18 278 €	36 556 €	68 341 €	65 223 €	62 046 €	-4,87
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	18 278 €	36 556 €	68 341 €	65 223 €	62 046 €	-4,87
Participation Territoire du Pays d'Aix	34 360 €	49 596 €	50 477 €	52 014 €	34 990 €	-32,72

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Ainsi, le nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil transforme l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective. Compte tenu de la superficie de chaque place famille, l'aire d'accueil Rives Hautes bénéficie de la prise en compte de 23 places familles soit 46 places caravanes.

C. Rappel de faits de l'année 2017

Janvier 2017 :

- Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, abrogation du « carnet de circulation » ; cependant le « livret spécial de circulation » reste d'actualité.
- Le voyageur qui était muni d'un simple carnet de circulation, peut désormais entrer sur le site avec une carte d'identité.

Mars, Mai, juin, juillet 2017:

- Durant cette période, nous constatons depuis 2014, la venue régulière d'une trentaine de familles « Gypsies ou Travellers » Irlandaises et Anglaises.
- Durant l'année 2017, les familles anglaises/irlandaises sont arrivées plus tôt dans la saison. Celles-ci ont pris l'habitude de venir sur notre site pour plusieurs raisons, prendre des vacances dans le sud et également « To do business ». Ils apprécient les équipements de l'aire d'accueil et notre accueil. Nous ne rencontrons pas de problème particulier avec ces familles, si ce n'est qu'il faut contenir leurs habitudes festives en soirée et cadrer les enfants.

Septembre 2017 :

- Visite de l'aire d'accueil de « Rives Hautes » et « La Malle » du cabinet d'architecture Condessa/Schneider, pour préparation de leurs esquisses de la future aire d'accueil de Gardanne.

Au cours de l'année :

- Passage régulier de la police municipale et de la gendarmerie.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec le Territoire du Pays d'Aix.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

Les nombreux témoignages de satisfaction des voyageurs séjournant à Rives Hautes et la forte fréquentation de cette aire d'accueil, démontrent la pertinence du choix qualitatif fait par le Territoire du Pays d'Aix pour la construction de ce type d'équipement public.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Rives Hautes, en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

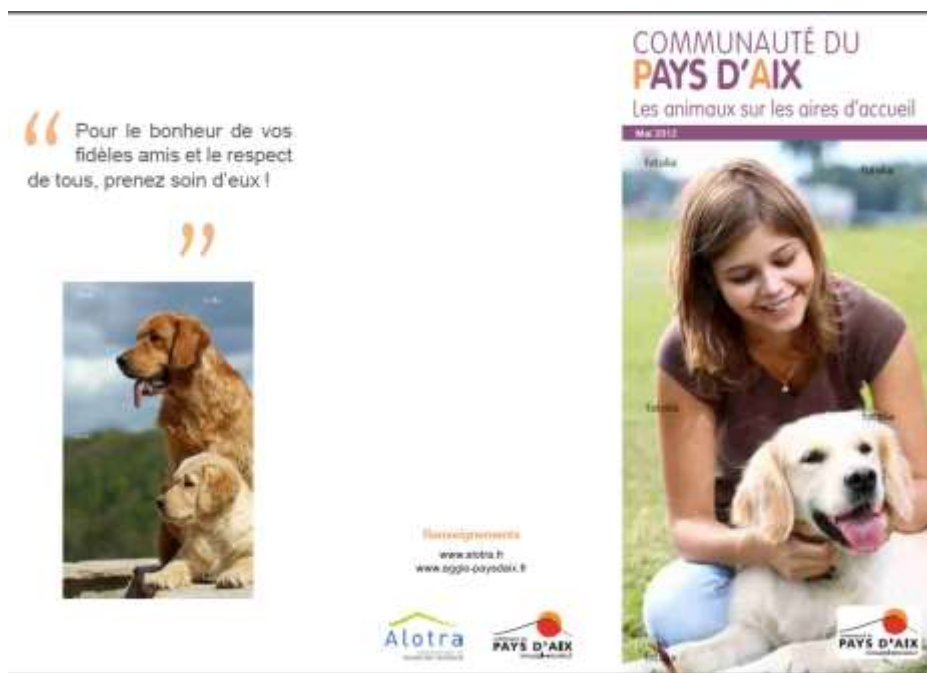
VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 39
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 40
3) Album photos	P 42

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02



I. Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 16 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

Vous devez présenter au gendarme de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :
 - Puce électronique** ou **Tatouage**
- Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L. 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{ère} catégorie est interdit sur le site :

Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- cancé hépatique
- leptospirose
- parvovirose

Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.

Attention : Sans ces vaccins votre chien risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est obligatoire que vos animaux soient vaccinés.

Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire

→ niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
→ attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
→ à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).

II. Soins des chiens

- Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois. Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :
 - caractère agressif
 - problème neurologique
 - problème de santé grave
- Stérilisation recommandée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :
 - un chien fugueur
 - une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur
- Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc...)

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal déclaré à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).

III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 1 ^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L211-19-2 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contrevenction 2 ^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contrevenction 2 ^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction de 3 ^e (ou plus 450€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contrevenction de 4 ^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77 ; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-73, R215-8, R231-6 et L954-3 DU CODE RURAL Contrevenction de 3 ^e (ou plus 150€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contrevenction jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Album Photos

Annexe 03

Atelier Art plastique



Atelier découverte boxe



Atelier Cirque



Parcours sportif pompiers



Atelier Peuple et Culture « Marseille Métropole Capitale du Sport 2017 »





**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX-EN-PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	3
II. LE DESCRIPTIF DU SITE	5
III. LES DONNEES COMPTABLES 2017	9
A. Régime financier et des biens	9
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public.....	9
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	10
3. État des variations du patrimoine immobilier.....	11
4. Situation des biens et immobilisation	11
5. Suivi du programme contractuel d'investissement	11
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	11
7. Inventaire des biens désignés au contrat.....	11
8. Engagements à incidences financières.....	11
9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	11
B. Personnel et entretien	12
1. Effectifs du délégataire	12
2. Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018	15
3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017	18
4. Adaptations à envisager en 2018	18
IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....	19
A. Action de gestion	19
1. Moyens techniques	19
2. Services effectifs	22
B. Actions socio-éducatives et animations	29
1. Accueil et du suivi des familles.....	30
2. Scolarisation et soutien scolaire.....	37
3. Santé et prévention.....	40
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	41
5. Activités de loisirs.....	42
V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE	45
A. Tarification	45
1. Le droit d'usage.....	45
2. Perception du droit	45
3. Tarification cantine scolaire et services rendus	46
4. Consommations et coûts des fluides	47
B. Les subventions et participations.....	48
C. Rappel de faits de l'année 2017	48
VI. CONCLUSION.....	50
VII. ANNEXES	51

I. INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, des résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2017, ALOTRA gère :

- 10 résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- 8 aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - **Le Réaltor** (Aix les Milles), **Rives Hautes** (Fuveau/Meyreuil), **La Malle** (Bouc Bel Air/Simiane Collongue pour le Territoire du Pays d'Aix.
 - **Le Bargemont** pour la Commune de Martigues,
 - **L'Isle sur la Sorgue** pour la communauté de Communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
 - **Brignoles** pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
 - **Arles** pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
 - **Salon La garenne** pour le SIVU des communes de Lançon de Provence, Pélissane et Salon de Provence
- Deux centres sociaux : «Le Réaltor» (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1er novembre 2015, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant les cités des Petit Séminaire, Le Vieux Moulin, Saint Joseph et Les Cèdres.;
- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2015 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 5500 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor. Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil Le Réaltor pour l'année 2017.



II. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour les Gens du Voyage d'Aix en Provence
Le Réaltor

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois
Route du Jas de Marroc
13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 GL ¹Tel 04.42.69.18.53 GS²
Fax 04.42.69.28.45
Mail : gl.realtor@alotra.fr

LE REALTOR du 01/01 au 21/03/2017 – 40 places famille

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'Aix en Provence
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements publics : Vers Vitrolles et Cabriès

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...)
- Proche du réservoir de l'aire qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 103m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 80m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement de fonction de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 124 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

¹ Gestion Locative

² Gestion Sociale

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs à déchets
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 terrain d'évolution

Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes de 75m² chacune
- Le terrain est équipé de sanitaires collectifs (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant
- L'entrée principale de l'aire d'accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Marroc

LE REALTOR du 22/03/2017 au 31/12/2017 – 80 places famille

L'environnement du site :

a) Situation:

- A 12 km d'Aix en Provence et à 5 km de Vitrolles
- A proximité de la gare ferroviaire AIX TGV
- Proche d'une voie à grande circulation RD 9 et des Commerces et Equipements Publics de Aix Les Milles, Cabriès et Vitrolles
- A proximité des services des Transports Publics vers Aix en Provence, Vitrolles et l'aéroport de Marignane.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).
- Proche du réservoir de l'aire qui approvisionne en eau potable l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Caractéristiques et équipements divers :

- Date de mise en service : 22 Mars 2017
- Espace aménagé : 37 203 m².
- Capacité d'accueil : 80 places famille d'environ 120m² chacune dont 4 affectées aux PMR
- Dotée de 10 places de parking privatives
- Aire d'accueil équipée d'un dispositif de télégestion et de prépaiement des fluides (eau, électricité) et de la redevance d'occupation
- Chaque place famille dispose de :
 - 1 WC isolé
 - 1 espace de toilette chauffé et isolé doté de glace, tablette, patères, lavabo et douche chauffée
 - 1 évier et sa paillasse
 - 1 espace cuisine/buanderie
 - 1 auvent maçonné
 - 1 accès à l'énergie électrique (8 prises)
 - 1 accès à l'adduction d'eau potable (4 robinets)
 - 1 accès à l'évacuation des eaux usées domestiques
 - 1 bouton poussoir pour le réarmement manuel du disjoncteur électrique
 - 1 voyant indicateur de consommation des fluides
 - 2 dispositifs pour coupures momentanées des fluides (eau et électricité)

- 120m² environ pour le stationnement des véhicules
- 1 étendoir à linge
- 10 containers à déchets
- 5 colonnes pour tri sélectif
- 1 espace pour la collecte d'objets encombrants
- 1 espace pour le tri sélectif
- 51 candélabres d'éclairage dont 2 pour le carrefour d'accès
- 1 espace pour le lavage et le petit entretien des véhicules
- 2 boulodromes
- 2 aires de jeux pour les enfants de 1 à 6 ans, dont une dotée d'une table de ping-pong
- 1 barrière de régulation des entrées et des sorties
- 2 barrières divisionnaires répartitrices des stationnements
- 3 bassins de rétention des eaux pluviales
- Equipement raccordé au réseau d'assainissement autonome
- Equipement disposant de la distribution en eau brute du Canal de Provence (arrosage et espaces verts)
- 1 carrefour d'entrée aménagé et raccordé sur la voie publique
- 1 clôture rigide
- 1 enseigne de signalisation de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 327m² abritant les services administratifs et d'accueil composés par :
 - 1 hall d'accueil,
 - 1 bureau et sa banque pour la gestion locative,
 - 1 bureau pour la gestion sociale,
 - 1 bureau pour la gestion des animations,
 - 1 bureau administratif,
 - 1 bureau pour la PMI,
 - 1 salle de réunions et d'animations modulable,
 - 2 WC,
 - 1 espace cuisine / détente pour le personnel,
 - 1 patio central paysager constituant un puit de lumière naturelle,
 - 1 vestiaire / douche pour le personnel,
 - 1 atelier et son local technique de rangement,
 - 1 local technique centralisé pour le système de télégestion et de prépaiement comprenant les réseaux secs et humides ainsi que l'arrosage automatique des espaces verts.
- 1 logement de fonction type F3 d'une superficie utile totale d'environ 75 m² disposant d'un garage ainsi que d'une terrasse et d'un jardin privatifs.
- 1 école maternelle, TICKNO NIGLO, meublée de 232 m².
- Equipement disposant de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire
- 34 blocs sanitaires doubles de 18m² chacun en surface de plancher
- 12 blocs sanitaires individuels de 9 m² chacun en surface de plancher
- 1 local pour conteneurs à déchets.
- 1 espace tri sélectif.
- 1 espace collecte des encombrants.
- 1 micro station d'épuration 400 EH pour le traitement des eaux usées et son champ d'épandage.
- 1 station de potabilisation pour distribution d'eau du réseau public

Descriptif de l'aire d'accueil

L'accueil prévu sur cette aire est de 80 places famille de 120m² dont 4 affectées au PMR. Chaque place à une capacité de 2 caravanes, soit 160 caravanes.

80 places familles sont équipées de sanitaires individuels (WC, douche).

L'entrée principale de l'aire d'accueil Le Réaltor se fait depuis la RD9, puis par la route du jas de Maroc.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec le TPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

L'aire d'accueil de 40 places famille a été détruite le 22 mars 2017 pour être remplacée par l'aire d'accueil de 80 places famille.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi. Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le Logement des Travailleurs

33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE

Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

contact@alotra.fr

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor jusqu'en décembre 2021, ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2018.

Selon les disponibilités, 80 familles peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil.

III. LES DONNEES COMPTABLES 2017

A. Régime financier et des biens

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

a. Dépenses et évolution

	2016	2017		
CHARGES	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
60 – Achats	53 889,10	87 237,45	61,88%	
1 - Achats non stockés (eau, élec)	39 941,47	71 801,07	79,77%	Lié à la nouvelle capacité
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 666,35	1 469,20	-11,83%	
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 210,03	4 330,06	257,85%	Lié à la nouvelle capacité
5 - Fournitures Admin & Autres	1 082,06	1 495,64	38,22%	
6 - Animations / Actions sociales	9 989,19	8 141,48	-18,50%	
61 - Services extérieurs	6 350,73	11 923,98	87,76%	
2 - Locations mobilières et immo	1 493,70	1 546,02	3,50%	Location photocopieuse
3 - Entretien et réparation	2 284,27	4 136,87	81,10%	Lié à la nouvelle capacité
5 – Assurance	1 865,79	5 634,83	202,01%	Superficie plus importante
6 – Documentation	116,10	-	-100,00%	
7 - Cotisations diverses	590,87	606,26	2,60%	FNASAT sur masse salariale N-1
62 - Autres services extérieurs	5 353,33	5 159,78	-3,62%	
1 - Rémunération d'intermed & Hono	720,00	306,09	-57,49%	
2 - Publicité, publications...	138,74	-	-100,00%	
3 - Dépl't, Mission & Réception	2 296,67	1 594,19	-30,59%	
4 - Frais postaux et télécom	2 064,07	2 870,57	39,07%	
5 - Services bancaires	203,82	388,93	90,82%	Mise en place de la CB
Divers	-69,97	-	-100,00%	
63 - Impôts et taxes	12 571,94	11 597,25	-8,48%	
1 - Impôts et taxes sur rémunération.	12 571,94	11 497,25	-8,55%	CITS en 2017
2 - Autres impôts et taxes	100,00	100,00	0,00%	
64 - Charges de personnel	185 467,13	215 158,04	16,01%	
1 - Rémunérations du personnel	124 850,01	143 727,00	15,12%	Imputation du poste Coordinatrice + 1 ETP supp
2 - Charges sociales	60 617,12	71 431,04	17,84%	
65 - Autres charges de gestion courante	25 272,49	26 497,50	4,85%	
1 - Créances Irrécouvrables	272,49	1 497,50	449,56%	Impayés des années précédentes
2 - Charges de Structure	25 000,00	25 000,00	0,00%	
66 - Charges financières	17 410,73	8 180,45	-53,01%	
2 - Autres charges financières	17 410,73	8 180,45	-53,01%	Intéressement TPA
68 - Dotation amortissements, provisions	4 766,98	2 775,54	-41,78%	
1 - Dotations aux amortissements	4 766,98	2 775,54	-41,78%	Fin d'amort. du véhicule
Total général	311 182,44	368 529,99	18,43%	

Les charges ont globalement augmenté du fait que l'aire d'accueil est passée de 40 places famille à 80. L'entretien du terrain et des bureaux se fait sur une surface beaucoup plus importante ayant entraîné l'embauche d'un salarié à plein temps pour renforcer l'équipe déjà en place.

b. Recettes et évolution

	2016	2017		
PRODUITS	Réalisé	Réalisé	Evolution	Commentaires
70 - Prestations de services	36 810,54	89 443,83	142,98%	
1 - Prestations d'hébergement	34 942,50	37 045,50	6,02%	Dont Cotisations Adhérents
2 - Fluides quittancés	-	49 555,05	-	
3 - Produits annexes	1 868,04	2 843,28	52,21%	
74 - Subventions d'exploitation	235 174,46	335 487,33	42,65%	
CAF	9 193,00	8 000,00	-12,98%	ALSH CEJ Selon DSP
CNAF	64 514,00	65 707,00	1,85%	
Commune (projets spécifiques)	4 350,00	4 350,00	0,00%	
Territoire du Pays d'Aix	96 036,12	60 852,87	-36,64%	
Département	-	7 774,00	-	Participation de l'Etat
Région	6 530,00	6 530,00	0,00%	
AGAA	54 551,34	182 273,46	234,13%	
75 - Produits divers de gestion	433,00	500,54	15,60%	
Divers	433,00	500,54	15,60%	Reprise Provision clients des années précédentes
78 - Reprise sur amortissement et provisions	- 67,51	1 030,02	1625,73%	
79 - Transfert de charges	1 058,92	666,96	-37,02%	Abattement s/ avantages en nature en 2017
Total général	273 409,41	427 128,68	56,22%	

Commentaires :

L'augmentation très significative des produits s'explique notamment par la refacturation des fluides consommés et par la participation de l'Etat qui se fait en fonction du nombre de caravanes soit 160 pour le Réaltor.

Les charges ne sont pas toutes représentatives d'une année pleine de gestion de la nouvelle aire. En effet, celles-ci seront plus importantes en 2018, en raison notamment des contrats d'entretien (SEP, climatisation,...) Effectivement, ces contrats d'entretien sont souscrits pour la plupart après une année d'exercice. A titre d'exemple, l'abonnement de la fibre se mettra en place courant 2018, ce qui va engendrer une hausse des frais de téléphone.

	2016	2017
RESULTAT GLOBAL	-37 773 €	58 599 €

Ce résultat positif s'explique de la manière suivante :

- Extension de l'aire d'accueil de 40 à 160 places caravanes entraînant des facturations plus importantes aux usagers et par conséquent, l'augmentation de la participation de l'Etat (AGAA),

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2 886 € répartis en fonction de la masse salariale des aires d'accueil d'ALOTRA Dont 581 € pour Le Réaltor

3. État des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire d'Aix en Provence Le Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisation

Description des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner,
2 ordinateurs fixes équipés,
1 ordinateur portable équipé,

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissement

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :
Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.
5 ans pour les ordinateurs fixes
7 ans pour le véhicule.

6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés

Compte tenu de l'ouverture de la nouvelle aire d'accueil LE REALTOR en mars 2017 n'a pas engendré de dépenses de renouvellements.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuses
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage

Bien de reprise par le TPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant

9. État des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.
Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. Personnel et entretien

1. Effectifs du délégataire

Ci-après les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

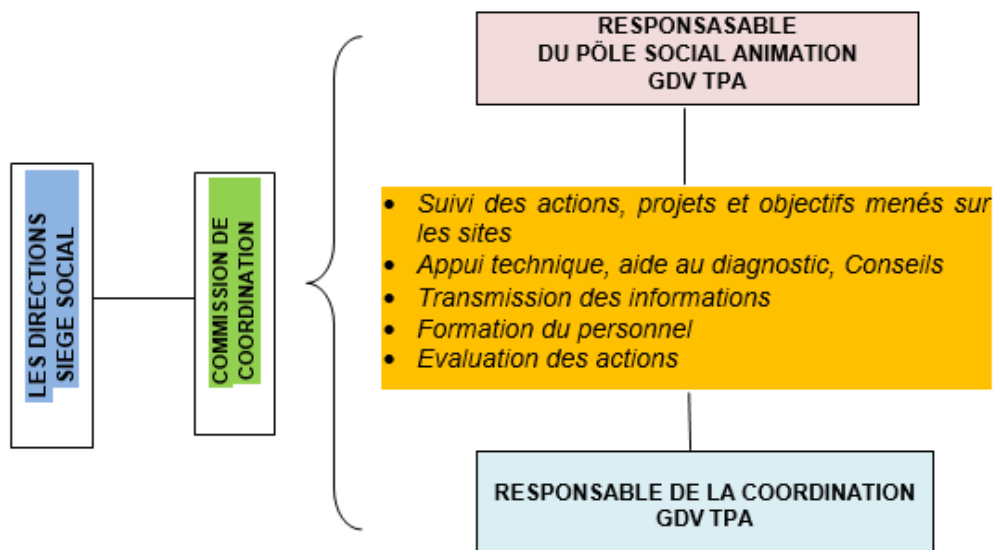
	Nom	Statut	Qualification	Période exercée
POSTE 1 / 3 ETP				
Gestionnaire Locatif	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS Comptabilité	Du 01/01/17 au 31/12/17
Responsable Pôle Social et Animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	DEJEPS	Du 01 /01/17 au 31/12/17
Gestionnaire Sociale	Julie ZOZI	CDI	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Du 01 /01/17 au 31/12/17
Poste 2 / 2 ETP				
Agent d'accueil et Technique /Astreinte	Michel MEYER Pascal HUY	CDI	sans	Du 01 /01/17 au 31/12/17
Agent Technique	José FERNANDEZ	CDI		03/04/2017 au 31/05/2017
	Jean pierre BRENGUES	CDI	sans	Du 06/06/2017 au 31/12/2017

Une mutualisation des moyens humains est mise en place entre les différentes aires d'accueil du Territoire du Pays d'Aix.

Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, A été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil TPA,
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites TPA,
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation.





La responsable du Pôle Social et Animation de l'aire d'accueil assure l'organisation et l'animation et a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

La gestionnaire sociale de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'ensemble des aires d'accueil. Une permanence hebdomadaire est assurée sur les différents sites. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil Le Realtor.

Le gestionnaire locatif effectue les opérations administratives liées à l'accueil de ce public. Par ailleurs, il veille au respect des règles de vie en collectivité.

Ses principales missions sont :

- Accueillir, informer et renseigner les voyageurs
- Assurer la gestion administrative, financière et l'encadrement du personnel de la structure
- Assurer le lien relationnel avec les voyageurs pour le recouvrement du droit d'usage et le respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assurer l'accompagnement individuel et développer des projets collectifs
- Entretien l'aire d'accueil et ses équipements (nettoyage, maintenance, petites réparations)

L'agent d'accueil et technique

- Accompagne le gestionnaire locatif dans la gestion courante du site
- Assure l'accueil des voyageurs en l'absence du gestionnaire locatif
- Assure et veille au respect du règlement intérieur et des règles de vie en collectivité
- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue en collaboration avec l'agent technique de la maintenance et réparation des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

L'agent technique (depuis le transfert du Réaltor)

- Assure l'entretien général du site ainsi que des espaces verts
- Effectue les maintenances et réparations des équipements (sanitaires, bureaux, local technique...)
- Surveille les lieux et vérifie les installations (bornes fluides, sanitaires, etc.)
- Assure un service de proximité avec les résidents

Les astreintes téléphoniques sont assurées par un agent d'astreinte le week-end et l'agent d'entretien en semaine.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

En 2017, les salariés ont bénéficié des formations suivantes :

- Une formation **sur l'analyse des pratiques professionnelles** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation, la gestionnaire sociale et le gestionnaire locatif (Janvier à Décembre 2017) avec l'UNAFO.
- Une formation sur le **management de proximité** a été suivie par la responsable du Pôle Social Animation, et le gestionnaire locatif (de Septembre 2017 à Décembre 2017). Cette formation vise une qualification qui a pour fonction la reconnaissance de compétences au travers une certification professionnelle (« encadrer et animer une équipe en proximité »)
- Une formation sur la **réforme de la Domiciliation** avec la FNASAT en novembre 2017 suivie par la responsable du Pôle Social Animation
- Participation à un groupe de travail sur **l'accompagnement numérique des publics en difficulté** avec la FNASAT depuis mars 2016 pour la responsable du Pôle Social Animation

En 2018, l'équipe bénéficiera de formations :

- Une formation sur **l'analyse des pratiques professionnelles** pour les agents de maintenance, la responsable du Pôle Social Animation, la gestionnaire sociale et le gestionnaire locatif.
- Une formation **habilitation électrique** pour les agents technique
- Une formation sur le **contrat engagement réciproque RSA** et sur la **réforme du RSI** pour la gestionnaire sociale



2. Travaux réalisés en 2017, prévus en 2018

REALTOR 2			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 70 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage des installations de chauffage	1 fois par semestre	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X				X	
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2017	X				X	
Curage du réseau d'eaux usées	Selon besoins	néant	X				X	
Entretien de la Step et évacuation des déchets	2 fois/Semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Septembre 2017	X				X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Septembre 2017	X				X	
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Tout au long de l'année	X				X	
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	

			2017			2018		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf	X				X	
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf	X				X	
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf						
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Consuel 02/11/2017 Contrôle Qualiconsult le 02/11/2017 Vérification des extincteurs par ADI le 28/11/2017		X			X	

			2017			2018		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	2 fois par an	Neuf	X				X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Contrôle Qualiconsult le 02/11/2017		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Juillet 2017	X				X	
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Vérification des portes sanitaires et peintures.		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf		X			X	
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf	X					
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Graissage des systèmes d'ouvertures et réparation portail		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Neuf					X	
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf	X				X	
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf	X			X		



3. Autres travaux réalisés par le TPA et ALOTRA en 2017

Travaux réalisés par le TPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Néant 	REALTOR 1 - Changement de 3 prises sur les places familles. - Réparation des serrures de sanitaires. - Réparation rampe d'alimentation en eau. - Dératisation (plusieurs fois dans l'année) - Contrôle de la qualité de l'eau. - Vérification des blocs autonomes 2 débouchages d'évacuation. - Réparation pneu véhicule de service + Contrôle technique. - Renforcement des demi-rondins séparateurs des places familles REALTOR 2 - - Rénovation des bandes réfléchissantes sur barrière d'entrée. - Remplacement de 10 mitigeurs suite à dégradation. 6 débouchages d'évacuation. <u>Commentaires :</u> Suite à la livraison du Réaltor, la levée de réserves s'est faite tardivement entraînant des interventions d'entreprises tout au long de l'année. Des dysfonctionnements sont apparus progressivement, nécessitant une forte mobilisation des agents techniques sur les problèmes de fuites d'eau (système des chasses d'eau, humidité dans les locaux techniques) et électriques (limiteur de puissance non adapté).

4. Adaptations à envisager en 2018

Travaux à envisager	Commentaires
Réadaptation des mitigeurs	Au regard des dégradations constatées dès les premiers jours de l'ouverture de l'aire d'accueil (12 mitigeurs cassés), nous avons décidé de démonter systématiquement le mitigeur à chaque départ de famille. Cela nécessite donc un matériel plus adapté afin de faciliter l'arrivée et le départ des voyageurs.

IV. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. Action de gestion

1. Moyens techniques

a. État des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	02/11/2017	QUALICONSLT
Extincteurs	Prévu début janvier 2018	ADI
Eau chaude	26/06/2017	Ville d'Aix en Provence
Contrôle éclairage de sécurité	28/11/2017	ADI
TPA Direction des risques	26/06/2017	Territoire du Pays d'Aix

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnelles	01/01/2017 AU 31/12/2017	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI
Contrôle éclairage de sécurité	ADI
Travaux électriques	ECB
Direction des risques bâtiments	Communauté du Pays d'Aix
Contrôle alarme	Groupe Fauché
STEP	Occitane d'environnement
Désinsectisation	SUD HYGIENE
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	BRUNEAU

b. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Territoire du Pays d'Aix Direction des gens du voyage	Institutionnel	Délégation de Service Public	Gestion, organisation, actions socio-éducatives et animation de l'Aire d'Accueil.	MAMP Territoire du Pays d'Aix est le délégant.
Territoire du Pays d'Aix Direction des Sports	Institutionnel	Coordination avec les associations sportives	L'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	ALOTRA est inscrit au dispositif PRODA
Caisse d'Allocations Familiales	Institutionnel	Coordination	Agrément centre social	Nouvel agrément 2018-2021

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Ville d'Aix en Provence Direction Jeunesse Contrat Enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	Régie de recettes pour la caisse des écoles Convention de mise à disposition des locaux scolaires pour les activités périscolaires Accompagnement et soutien technique dans les projets ponctuels	Conventions signées
Protection Maternelle et infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Visite au domicile des familles en fonction des besoins	
Pôle insertion du Conseil Départemental 13	Institutionnel	Contractualisation bénéficiaires RSA	Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée
Centre Communal D'action sociale ville d'Aix-en- Provence	Institutionnel	Partenariat social	Aide sociale	
DRJSCS	Institutionnel	Cadre Réglementaire	Agrément Accueil Collectif pour Mineurs (ALSH) Soutien technique Contrôle	Attestation annuelle
Service Culture de la Ville d'Aix	Institutionnel	Partenariat culturel	Projet Carnaval avec la ville : mise à disposition d'un transport	
Atelier Jasmin	Associatif	Partenariat social	Mise en place d'Ateliers couture avec les femmes pour le carnaval d'Aix en Provence	
Directeur de l'Ecole Maternelle Tickno Niglo	Institutionnel	Coordination/ actions socioéducatives	Favoriser la scolarisation en maternelle Projets d'activités communs (atelier cuisine, santé, fête de l'école...)	Ecole maternelle présente sur le site <i>Convention signée</i>
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	Action culturelle : ateliers de lecture de rue Prêt d'ouvrages	Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Pompiers sans Frontières	Associatif	Réalisations d'actions de prévention	Sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, ateliers de prévention des accidents de la vie courante.	Convention signée
Diabaix	Associatif	Réalisation action prévention	Séance de dépistage	
Et caetera	Associatif	Réalisation actions	Découverte des instruments de musique et fabrication d'instruments en argile	Prestataire

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Culture du cœur 13	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	sorties cinéma, visite de musées concerts...	Convention signée
Service éducatif du Festival d'Art lyrique Aix en Provence	Associatif	Réalisation d'actions artistiques et culturelles	Ateliers de sensibilisation à l'opéra, rencontre en musique auprès de nos publics	
Peuple et Culture	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Action culturelle : Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire
Ludothèque Le cerf volant	Associatif	Réalisation d'actions culturelles	Ateliers jeux, maquillage	Prestataire
L'Usine à Gaz	Associatif	Réalisation d'Actions artistiques	Ateliers d'arts plastiques	Prestataire
L'Atypique compagnie	Associatif	Réalisation d'actions artistiques	Ateliers musique	Prestataires
Pitchoun Art	Associatif	Réalisation d'ateliers	Ateliers Bande Dessinée	Prestataires
L'épicerie du coing	Associatif	Réalisation d'actions sensibilisation au Développement durable	Fourniture d'aliments bio, ateliers cuisine	Prestataires
Unis Cite Méditerranée	Associatif	Réalisation d'actions	Animations d'ateliers, entretien du site	Convention d'intermédiation
Association Origen	Associatif	Réalisation actions concrètes	Initiation danse des caraïbes	Convention signée
L'atelier de Margoulette	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers art plastique	Prestataires
L'estok fish	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Atelier Cirque	Prestataire
Terre ludique	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers construction de jeux en bois	Prestataire
L'autre lune	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	Spectacle de Noel	Prestataire

c. Agréments

Agréments	Institutions	Dates
Centre social	CAF 13	01/01/2015 au 31/12/2017
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Accueil Collectif pour Mineurs)	Direction Régionale Jeunesse et Sport Cohésion Sociale	04/09/2016 au 31/08/2017 Renouvellement jusqu'au 31/08/2018
Domiciliation	Préfecture et DRDJSCS	20/10/2017 au 20/10/2022
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. Services effectifs

a. Fréquentation de l'aire d'accueil

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/01/2017 au 31/12/2017 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299	418
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	571	594	691	833
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198	263
Taux d'occupation annuel (%)	64%	75%	71%	51%	58%	57%	43%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	21	24	23	43
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42	44

Commentaires :

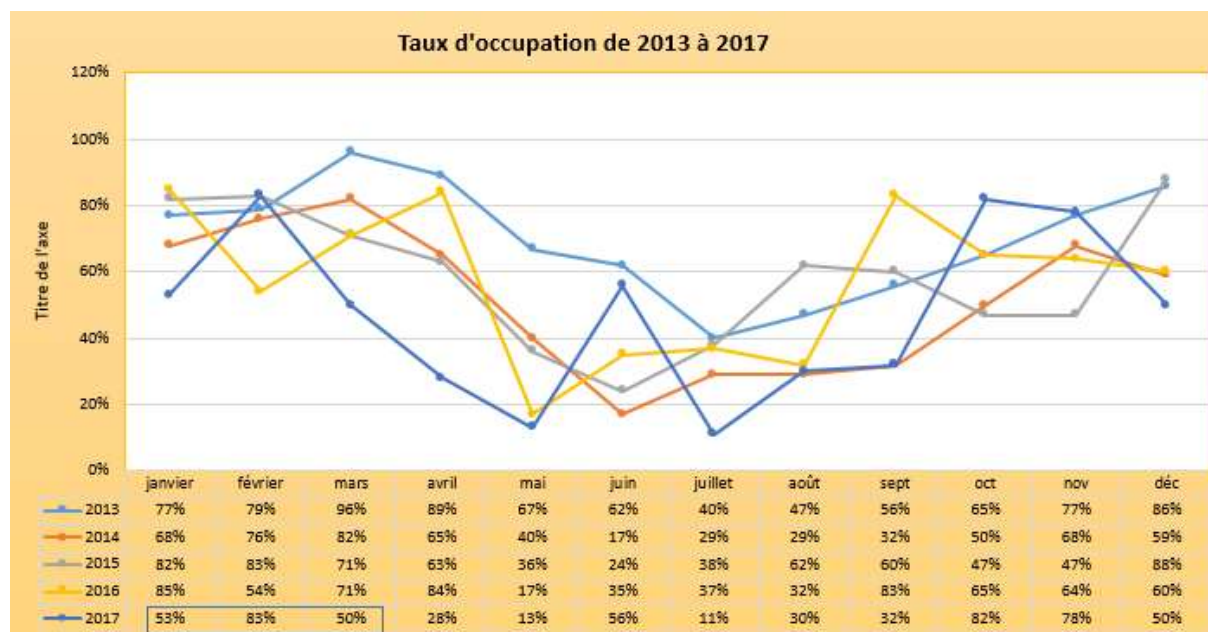
En 2017, 10% des familles qui ont fréquenté Le Réaltor I sur la période de janvier à mars 2017 ne reviendront probablement pas sur Le Réaltor 2 au regard de leur situation économique.

Le Réaltor 2 a connu un démarrage difficile, en raison d'une rumeur sur le montant de tarif annoncé excessif et la période d'ouverture (démarrage des pèlerinages et des périodes estivales). Les familles occupant illégalement

le terrain de grand passage ne se sont pas présentées au cours de cette année, même si les enfants utilisent le bus scolaire et fréquentent l'école maternelle.

Au regard des chiffres, nous pouvons dire que les familles ont adopté Le Réaltor 2 avec une moyenne de séjour record de 62 jours sur la période de mars à décembre 2017. Une centaine de familles ont fait un séjour de 2 à 3 mois et 117 ont effectué un séjour de moins de 30 jours.

Nous avons eu l'arrivée de 48 nouvelles familles. Nous avons aussi des arrivées et des départs de groupes de caravanes (de 10 à 30 caravanes) regroupant souvent une même famille et séjournant entre 30 et 60 jours. Ces familles apprécient la tranquillité de cette aire d'accueil proposant des espaces bien délimités.

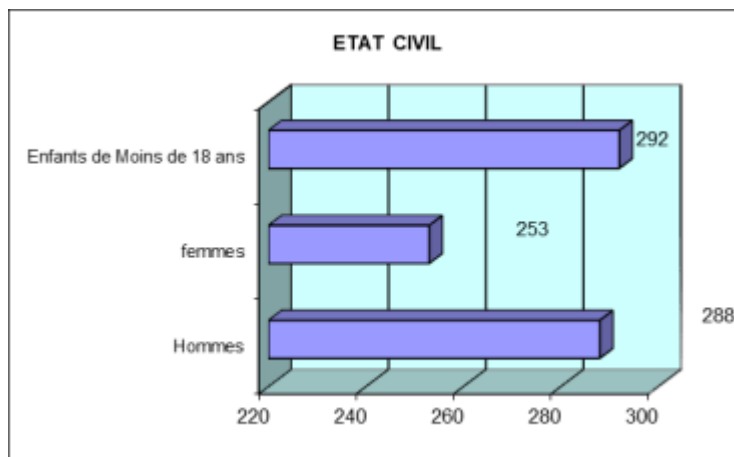


Les mois de janvier, février et mars 2017 correspondent à la période de fonctionnement du Réaltor 1 (40 places familles)

Mois	Nombre nuitées/ place famille	TOC
JANVIER	653	53%
FEVRIER	933	83%
MARS	710	50 %
AVRIL*	678	28 %
MAI	322	13 %
JUIN	1336	56 %
JUILLET	269	11 %
AOÛT	768	31 %
SEPTEMBRE	739	31 %
OCTOBRE	2036	82 %
NOVEMBRE	1862	78 %
DECEMBRE	1239	50 %

Etat civil

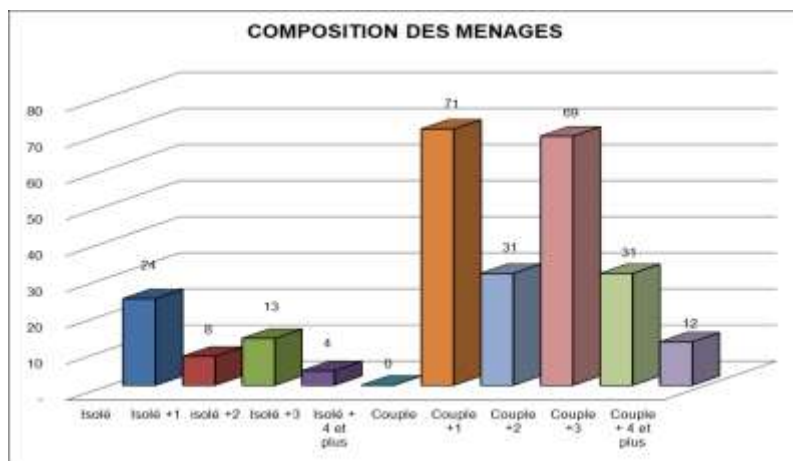
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Hommes	189	213	199	164	161	215	288
Femmes	218	240	199	177	176	205	253
Enfants de moins de 18 ans	280	283	281	230	257	271	292
Nombre d'adultes	407	453	398	341	337	420	541

Composition des ménagesObservations :

En 2017, nous avons accueillis d'avantage d'adultes que des enfants de moins de 18 ans.

Les catégories des familles monoparentales ont doublé et les couples avec 3 enfants ont augmenté.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Isolé	16	22	10	8	14	13	24
Isolé + 1	6	5	4	2	6	4	8
Isolé + 2	5	6	5	4	3	5	13
Isolé + 3	2	2	0	1	1	2	4
Isolé + 4 et plus	0	2	1	1	0	0	0
Couple	42	47	35	53	33	41	71
Couple + 1	38	41	38	32	33	32	31
Couple + 2	49	63	47	35	41	60	69
Couple + 3	30	29	31	23	27	25	31
Couple + 4 et plus	14	9	17	13	14	16	12

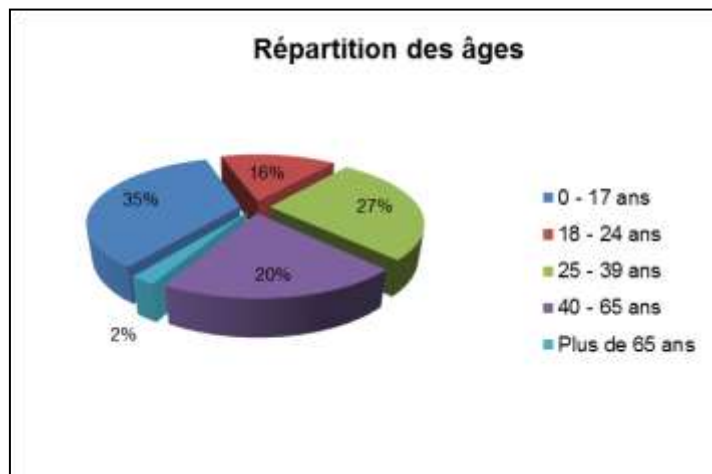
Observations :

La fréquentation du site par les couples sans enfant est en nette progression soit une hausse de 50 % entre 2016 et 2017.

La fréquentation des couples avec enfants est restée stable, avec une légère augmentation pour les couples avec 3 enfants.

Age des usagers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0 – 17 ans	280	283	281	230	257	271	292
18 – 24 ans	61	84	78	52	24	56	131
25 – 39 ans	179	163	148	170	204	198	226
41 – 65 ans	139	170	145	111	109	157	166
Plus de 65 ans	28	36	27	8	0	9	18

Commentaire :

35% du public accueilli est constituée d'enfants, 4 points en moins par rapport à 2016.

Les 18-27 ans et les 41-65 ans fréquentent de plus en plus le site, soit une hausse de 40% entre 2016 et 2017.

Les plus de 65 ans peu nombreux en 2016, ont doublé en 2017.

Caractéristiques socio-économiques

L'activité économique d'une partie des gens du voyage généralement non-salariée, est soumise à d'importants aléas.

Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché mais aussi une vulnérabilité face à une concurrence accrue.

Les difficultés sont multiples : la disparition de bon nombre de leurs métiers, la forte concurrence (recyclage des métaux soumis aux valeurs du marché), durcissement de l'attribution des places sur les marchés fragilisent leur activité économique.

Ils font face également à des difficultés en matière d'insertion économique. Des cas de discriminations directes à l'embauche ou à l'acquisition de marché sont fréquents. L'illettrisme et l'absence de diplôme peuvent en partie l'expliquer

La faible activité économique de nombreux gens du voyage conduit à une précarité plus importante.

b. AccueilDéfinition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'usagers	647	747	1110	1346	1000	1139	1119
Nombre d'adhérents	80	80	80	80	80	80	80
Nombre participants	2520	1930	871	878	1013	1415	927

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil Le Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013 le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne pouvaient répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Au second semestre 2013, une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage est apparue sur le Territoire du Pays d'Aix, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places famille.

Depuis fin décembre 2016, 30 places familles ont été ouverts au public sur la commune de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue.

En mars 2017, l'ancienne aire d'accueil du Réaltor a été détruite et une nouvelle aire de 80 places familles a été construite à proximité.

L'aire Le Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...). Elle permet des relations constantes avec les Services du Territoire du Pays d'Aix, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

c. Gestion quotidienne de l'aire d'accueil

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil permettant l'accompagnement social, socio-éducatif, et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),

- De lui présenter l'aire et la place familles qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...)
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille...)

d. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de l'**entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent technique affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, de l'aire d'accueil. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

e. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil des caravanes** : L'ouverture de l'aire est assurée de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.
- **Accueil du public** : Les bureaux administratifs sont ouverts de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18 h30 du lundi au vendredi, Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'**application effective du règlement intérieur** étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la

communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Moins de 1 mois	103	115	87	90	91	109	120
De 1 à 2 mois	44	51	49	58	47	66	74
2 à 3 mois	38	35	29	18	20	10	45
3 à 4 mois	15	14	14	1	10	9	17
4 à 5 mois	2	10	7	5	4	2	6
5 à 6 mois	0	1	2	1	0	2	1

Durée moyenne de séjour par famille : 44 jours

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de caravanes	239	263	236	252	239	299	418
Nombre de familles accueillies	202	226	188	172	172	198	263
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	33	37	42	44
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2	1	1	2	2
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1	0	1	0	0

Dépassement de séjours :

Deux familles ont été en dépassement de séjour avec l'accord du Territoire du Pays d'Aix :

- La famille A a effectué un séjour de 129 jours. Elle a donc dépassé de 39 jours pour des raisons financières avec des problèmes mécaniques (sans financement pour réparer le camion).
- La famille B a effectué un séjour de 129 jours. Elle a donc dépassé de 39 jours pour des raisons scolaires et financières avec des problèmes mécaniques.

B. Actions socio-éducatives et animations

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives sur l'aire d'accueil relevant de la Délégation de service public, sur la période d^u 1er janvier 2011 au 31 décembre 2017

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil Le Réaltor, notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil Le Réaltor dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et du suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de familles domiciliées sur le site*	78	74	79	79	80	80	80
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	1346	1000	1009	1119
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	79	46	67	136
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	1856	1000	1009	1119

*L'agrément Domiciliation a été accordé par la DRJSCS pour 80 ménages maximum.

Il est ainsi proposé aux voyageurs **un accompagnement socioéducatif et administratif** se traduisant par :

- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives pour les familles domiciliées administrativement sur l'aire d'accueil,
- une orientation des familles vers le droit commun et une information générale sur les dispositifs existants... pour les voyageurs de passage.

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire)
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (RSI), orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par ex) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant. Hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.
- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité). Pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique)

Des actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 24 décembre 2015, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la préfecture des Bouches du Rhône et la DRDJSCS, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
La domiciliation oblige les familles à séjourner 1 mois dans l'année sur l'aire d'accueil, l'objectif étant d'accompagner les familles vers une autonomie dans les démarches administratives.
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil départemental. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.

La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc.) Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs**. Ces derniers revendiquent l'accès à la citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR – AIX EN PROVENCE

Activités DSP 2017	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre	Nov	Déc	Totaux
Démarches auprès d'Administrations publique (mairie) : demande de CNI, actes d'état civil	1	0	2	2	3	3	1	1	8	5	7	2	35
CAF: Déclaration trimestrielle RSA / déclaration annuelle	17	13	11	17	12	16	21	14	23	21	16	15	196
CAF : démarches administratives : mutation de dossiers, envoi compléments d'informations, régularisation de situations	14	4	4	6	13	12	15	9	17	12	14	9	129
Aides financières : (CCAS, association caritatives, CG)	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	7
Conseil Départemental : signature du contrat d'insertion	20	8	6	5	9	13	9	5	12	5	34	10	136
Conflits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers : renouvellement domiciliation paiement carte adhérent, création adresse mail, divers courriers	28	37	12	11	13	14	9	11	10	16	7	5	173
Gestion entreprise : autoentrepreneurs	5	2	3	5	1	4	0	4	1	6	2	2	35
Gestion entreprise : déclaration trimestrielle du chiffre d'affaire auprès du RSI	14	6	0	13	10	5	18	8	6	13	16	4	113
Insertion professionnelle : inscription pôle emploi, actualisation	1	0	0	0	2	1	1	1	3	3	4	3	19
Organisme de Retraite : demande et suivi de dossiers régularisation, demande ASPA	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Scolarisation : inscription CNED, demande d'informations CNED, lien avec inspection académique	2	0	1	2	2	0	4	7	0	0	1	0	19
Santé : démarches auprès de la CPAM : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	5	4	3	5	7	4	6	2	8	4	8	3	59
Santé : démarches auprès du RSI : renouvellement CMU/ C ; demande diverses	4	7	6	9	11	10	4	5	15	11	14	4	100
Trésor public, justice, huissiers : Régularisation de contentieux, des retards de cotisations, Déclaration d'impôt	6	7	3	24	28	7	2	0	5	2	5	7	96
TOTAUX Nombre d'interventions administratives	122	89	51	99	111	89	90	67	109	98	129	65	1119
Nombres de familles suivies	54	48	35	54	53	47	47	38	55	48	48	39	566
Nombre de personnes domiciliées suivies	51	47	31	50	50	43	46	30	45	36	43	34	506

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes nous avons accueilli 1000 familles en 2015, 1009 familles en 2016 et **1119 familles en 2017**.

Nous notons une recrudescence des demandes de tous ordres. En effet les usagers se trouvent de plus en plus démunis, face aux répondants téléphoniques, aux agents d'accueil qui ne remplissent plus les formulaires dans les différents services public (La poste, le Trésor public, la CAF..) et à la dématérialisation généralisée des démarches d'accès aux droits

Les ruptures de droit CAF sont également plus fréquentes, de même que les contrôles des situations par la CAF.

Avec l'augmentation de la capacité d'accueil de l'aire, le service social est sollicité par les familles qui ont besoin d'une aide administrative ponctuelle durant leur séjour.

Au niveau des aides financières : 22 en 2015, 17 en 2016 et 7 en 2017.

En 2014, nous avons réorienté certaines familles vers des institutions et dispositifs de droit commun.

Ainsi nous remarquons en 2017, une diminution considérable de ces aides.

En effet, les aides financières proposées par le CCAS n'ont qu'une vocation exceptionnelle. Les familles ont donc bien compris la vocation de cette aide. La gestionnaire sociale n'oriente les familles qu'au cas par cas dans les situations d'urgence sociale lorsque les familles ne parviennent pas à subvenir à leur besoin en attendant la régularisation de leur situation et la réouverture de leurs droits (CAF)

Concernant la CAF au niveau des DTR³ et régularisations, on note 310 en 2015, 317 en 2016 et 325 en 2017.

Nous remarquons une évolution de la demande pouvant être liée à l'augmentation de la capacité d'accueil du site qui engendre de multiples sollicitations dans ce domaine.

Certaines familles ont considérablement développé leur autonomie et réalisent leurs démarches directement vers le droit commun.

Cependant, certains dossiers subissent toujours des délais de traitement très longs ce qui met certaines familles en difficultés.

Nous notons aussi que les contrôles de la Caisse d'Allocation Familiale sont de plus en plus fréquents.

Une dizaine de familles avec le statut micro entrepreneur a été contrôlé en 2017.

Concernant les demandes auprès de la CPAM- RSI (CMU-C, régularisations des dossiers):200 dossiers ont été traités en 2015, 179 en 2016 et 159 en 2017.

Toujours dans la volonté de rendre les familles plus autonomes la demande a diminuée depuis 2016, les familles se déplacent plus facilement vers les institutions de santé. La gestionnaire sociale rencontre les familles pour faire un point sur l'évolution de leurs dossiers.

Concernant les démarches auprès du RSI⁴ et liées à la gestion d'entreprise, 92 dossiers ont été traités en 2015, 129 en 2016 et 148 en 2017.

On remarque de nouveau une augmentation des démarches depuis 2016 qui s'explique par le fait que les familles ont rencontré de nombreuses difficultés suite aux modifications législatives liées au statut de micro entrepreneur depuis le 1^{er} janvier 2016. Désormais la plupart des démarches sont à réaliser en ligne. Mais on peut penser aussi que de plus en plus de personnes souhaitent obtenir le statut micro entrepreneur.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 13 demandes ont été faites en 2015, 31 en 2016 et 35 en 2017.

Les demandes de CNI ont augmenté en 2017. En effet la loi du 27 janvier 2017 a abrogé le statut administratif des gens du voyage et les livrets de circulation. Les personnes souhaitent donc obtenir des cartes d'identité pour tous les membres de la famille ce qui constitue pour elles une reconnaissance de leur appartenance à la communauté nationale

Concernant les démarches auprès des impôts, du trésor public et des services contentieux, 55 ont été faites en 2015, 78 en 2016 et 96 en 2017.

On constate que les démarches auprès de ces services ont quasiment doublé depuis 2015.

³ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

⁴ RSI : Régime Social des Indépendants

Les principales démarches effectuées en la matière concernent toujours : la régularisation des majorations liées aux infractions routières, les contentieux pour non-paiements ou retards de paiement des cotisations au RSI ou le paiement de la cotisation foncière des entreprises.

Concernant les contrats d'engagement réciproque (CER), 46 personnes ont renouvelé leur contrat en 2015, **67 en 2016 et 136 en 2017**. La contractualisation des CER a doublé en 2017.

Les contrôles sur les démarches d'insertion des familles sont de plus en plus fréquents, les familles comprennent tout l'intérêt et l'obligation de la signature de ce contrat vis-à-vis de leurs droits au RSA.

Concernant les démarches auprès du pôle emploi, 31 demandes ont été faites en 2015, **17 en 2016 et 19 en 2017**. La dématérialisation des démarches administratives et la difficulté à joindre pôle emploi par téléphone les amène à se déplacer vers l'institution pour solutionner leurs problèmes, ainsi la gestionnaire sociale est moins sollicitée

Concernant les démarches effectuées auprès de la CARSAT 5 demandes ont été faites en 2015, **3 en 2016 et 2 en 2017**.

Les démarches de demandes de retraites se font rares.

Les personnes âgées accueillies sont sédentaires une grande partie de l'année, aussi pour leurs démarches administratives, elles peuvent être aidées par des proches (sachant lire et écrire) ou par les services concernés. Dans ce domaine, la gestionnaire sociale n'a pas eu de nouvelles demandes. Les sollicitations étant uniquement sur des démarches classiques de suivi des dossiers

Nous notons une nette évolution du comportement chez certaines personnes qui s'intéressent à leurs démarches et qui mettent tout en œuvre pour être à jour dans leurs démarches et ainsi éviter les ruptures de droits. Nous pouvons souligner que ces voyageurs retirent une certaine satisfaction lorsqu'ils réalisent seuls leurs démarches. **Petit à petit, nous sommes parvenus à mobiliser ces personnes sur l'intérêt qu'elles ont à devenir actrices de leur propre vie.** Les personnes peuvent voir dans un délai court les effets concrets de leur implication et les bénéfices pour leur quotidien. Elles acquièrent l'estime d'elle-même et prennent confiance en elles

Si certains voyageurs sont en voie d'autonomisation, d'autres en sont encore bien loin.

En effet, l'illettrisme voire l'analphabétisme et les habitudes d'assistance représentent un véritable obstacle à l'insertion sociale. **La dépendance administrative est totale ce qui entraîne une charge de travail et une mobilisation quotidienne importante de la gestionnaire sociale. Tout le travail de la gestionnaire sociale est de parvenir à les intéresser à leur situation et à donner du sens aux démarches réalisées.**

Les personnes dont il s'agit ici sont les plus exclues. Les inhibitions et attitudes de repli sur soi sont très fortes.

L'acquisition de l'autonomie est un travail de long terme et les résultats sont très peu visibles tant la désocialisation et l'exclusion sont profondes.

Dans notre accompagnement, nous nous attachons à prendre en compte à la fois la donnée temporelle inhérente au processus d'autonomie et d'évolution des personnes mais également, le statut de voyageur (mobilité, vie en caravane, sentiment de discrimination qui persiste) qui peut rendre difficile le suivi administratif.

Les professionnels d'ALOTRA restent les interlocuteurs privilégiés des voyageurs. De par notre proximité, notre connaissance des familles, nous avons à leurs yeux la capacité à comprendre et à nous rendre compte de leurs difficultés

Cette proximité avec nos familles a également ses limites car ils ont des difficultés à se rendre dans les services de droits commun en qu'ils n'ont pas confiance.

Le partenariat incontournable

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets », qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CD13 / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelles Harmonie mutuelle, RAM, mutuelle du soleil...)

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».
- **Démarches administratives** : les accompagnements dans les démarches administratives sont toujours nécessaires, dans la majorité des cas. Nous constatons que les personnes ne comprennent pas les pièces demandées et les courriers des institutions, ce qui entraîne des retards de versements de prestations, des droits qui tardent à être rétablis.
D'une manière générale, les usagers se trouvent démunis face aux plateformes téléphoniques des administrations, aux agents d'accueils qui ne remplissent plus les formulaires dans les services publics, à la dématérialisation généralisée des procédures administratives.



2. Scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Elèves en maternelle (sur site)	98	106	72	99	122	97	124
Elèves en primaire	22	29	45	41	77	39	96
Elèves en autres établissements	3	0	0	3	5	4	4
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	7	13	16	13
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	115	141	163	152

Commentaires :

- Les visites régulières sur l'aire d'accueil des enseignants UPE2A des écoles Marie Mauront et Joseph Roumanille et la présence de l'accompagnatrice dans le bus scolaire depuis 2015 ont permis aux familles d'être plus en confiance et donc de scolariser leurs enfants de façon plus régulière.
- Nous constatons que les enfants sont beaucoup moins absents et donc les progrès scolaires s'en ressentent. Ces enfants sont présents sur l'aire pendant des périodes de 2 à 3 mois, ce qui favorise l'acquisition des apprentissages de base.
- Sur une année scolaire, certains enfants ne sont scolarisés que sur les écoles des Milles pendant 5 mois de septembre à mai, ce qui correspond à la durée de séjour autorisée à la famille, sur une année sur l'aire d'accueil.
- Quatre familles ayant rencontré des problèmes d'inscription scolaire sur Salon sont venus séjourner sur le Réaltor pour favoriser la scolarisation de leur(s) enfant(s).
- Toutefois, nous comptons 4 autres familles qui ne scolarisent pas du tout leurs enfants âgés de 6 à 11 ans, ceux-ci présentent un retard certain dans les apprentissages.
- Par contre, de nouvelles familles arrivées sur Le Réaltor en 2017 ont inscrit sans aucune difficulté leur enfant à l'école. Un des deux parents sait en général lire et écrire.

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

La scolarisation des enfants constitue une des missions essentielles de l'équipe ALOTRA conformément au règlement intérieur du site qui stipule l'obligation de scolariser les enfants pour pouvoir y séjourner.

Dès qu'une famille stationne sur l'aire d'accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser les enfants et des moyens mis à disposition par la Municipalité et l'Education Nationale : accueil des enfants au sein de l'école maternelle Tickno Niglo située sur le site et dans les écoles des Milles pour les primaires avec la prise en charge des enfants par un bus spécial.

Pour les inscriptions scolaires, la gestionnaire sociale et la responsable du Pôle d'animation complètent les formulaires d'inscription qui sont directement transmis par email aux services de la ville en charge d'affecter les enfants sur l'une des deux écoles du groupe scolaire des Milles : Marie Mauront ou Joseph Roumanille. Un minibus scolaire récupère et ramène les enfants sur l'aire d'accueil. Une accompagnatrice scolaire est présente dans le bus.

Des séances d'aide aux devoirs sont proposées aux enfants après l'école.

Un service supplémentaire est rendu aux familles pour le paiement de la cantine sur l'aire d'accueil Le Réaltor. Concernant les enfants inscrits au CNED, le Pôle Social Animations accompagne les familles pour la constitution des dossiers, des demandes de bourses et assure un soutien scolaire. Depuis 2013, Le Réaltor est inscrit au réseau relais associatif d'appui aux élèves du CNED.

Pour l'année scolaire 2017-2018, nous avons inscrits 13 enfants. Sur les 4 enfants inscrits en primaire l'an dernier, un seul a renouvelé son inscription, avec la volonté des parents de bénéficier de la double inscription ; l'enfant est également scolarisé en école primaire. Trois élèves inscrits pour la première fois au CNED ont passé des épreuves d'évaluation en français et mathématiques afin qu'ils soient inscrits dans le dispositif correspondant le mieux à leur profil pédagogique.

Le suivi des enfants inscrits CNED a été réalisé par la Responsable du Pôle Social Animation et ce, 3 fois par semaine de 14h30 à 16h30. Toutefois, nous restons disponibles, à leur demande, pour favoriser la motivation de l'enfant dans sa démarche.

La présence de l'école maternelle sur l'aire d'accueil et le travail de partenariat développé avec le directeur apporte une réelle plus-value aux élèves inscrits au CNED. En effet, depuis 3 ans, un instituteur remplaçant est affecté à l'école maternelle. Présent ponctuellement sur le site, nous l'avons sollicité pour des séances d'aide aux devoirs.

Entre 2016 et 2017, 8 élèves ont pu bénéficier de l'aide de cet enseignant. Les enfants ont bénéficié d'un soutien individuel, d'une pédagogie adaptée à leur besoin.

Il faut souligner que le directeur de l'école est également disponible, notamment entre 11h20 et 12h00 pour aider les élèves qui en font la demande.

Nous jouons un rôle de médiation entre l'école et les familles. Les familles qui entrent sur les aires d'accueil ALOTRA sont systématiquement informées de l'obligation scolaire.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- **Une école maternelle sur le terrain** : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place **d'un bus de transport** scolaire par les services du Territoire du Pays d'Aix pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès de la Responsable du Pôle Social qui assure le lien avec les écoles des milles. Un Point téléphonique en fin d'année avec le service éducation de la ville d'Aix en Provence a permis d'évaluer notre process de travail et de le conforter, ainsi un lien étroit se poursuit avec le service des inscriptions scolaires et pour la restauration.
- Constitution **d'une régie pour l'encaissement de la cantine** scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient d'un tarif spécifique : le repas est à 1,74 € pour l'année scolaire 2017/ 2018.
- **Inscription des enfants au CNED** à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien trois fois par semaine.
- Une **plaquette d'information école** (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Réaltor (Cf. annexe 1)
- La prise en charge des **enfants en difficultés par les institutrices de l'UPE2A** (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants).
Depuis la rentrée 2017, ce sont 2 enseignantes de l'UP2EA à mi-temps qui accompagnent les enfants en difficultés. Dès leur arrivée à l'école, les enfants sont évalués et ceux qui sont le plus en difficultés sont pris en charge pendant leurs heures de classe par les institutrices spécialisées. Deux groupes de dix enfants maximum sont constitués : les CE2 /CM1 et CM2 sont pris en charge le matin et les CP / CE1 les après-midi. Ces enfants bénéficient d'un enseignement plus intensif des apprentissages fondamentaux en maîtrise de la langue française et en mathématiques. En septembre 2017, 5 enfants ont été évalués sur l'aire d'accueil par les institutrices UPE2A avant leur entrée en classe.
- **Une collaboration étroite entre ALOTRA, l'Education Nationale et le CASNAV.**
Des rencontres régulières ont lieu sur l'aire d'accueil avec les directeurs des écoles et l'UPE2A
Le 07 avril 2017 : visite de la directrice de l'école Roumanille rencontre avec les parents « porte à porte » caravanes
Le 03 mai 2017 : rencontre avec la formatrice CASNAV sur le site
Le 15 mai 2017 : visite de la directrice de l'école Mauron et rencontre avec les parents « porte à porte » caravanes
Le 27 Juin 2017 : participation de la Responsable du Pôle Social et du Directeur de l'école Tikno Niglo au conseil d'école de Marie Mauron. En effet, certains parents d'élèves s'étaient émus de la présence importante d'enfants du voyage dans cette école et avaient évoqué leurs craintes concernant la difficulté des enseignants à prendre en charge tous les enfants au vu de l'hétérogénéité des niveaux dans les classes. Suite à cette rencontre avec les parents d'élèves, nous avons alerté le CASNAV sur cette problématique. La formatrice CASNAV a pris contact avec l'inspectrice de circonscription pour un suivi des équipes pédagogiques

Le 29 septembre 2017 : réunion de rentrée : en présence de 6 parents, d'une institutrice UPE2 A et du Directeur de l'école Tikno Niglo.

Le 17 novembre 2017 : réunion ALOTRA/Education nationale /MAMP (présence de la responsable et de la formatrice CASNAV, de l'enseignante de l'UP2EA, des directeurs d'école et de l'inspectrice de circonscription) Les objectifs : bilan sur la scolarisation du premier trimestre, besoins en terme de formation des enseignants

Le 20 décembre 2017 : réunion bilan du premier trimestre et entretien individuel avec les parents : 4 parents présents avec l'institutrice UPE2A.

Les difficultés rencontrées

Le travail de partenariat avec l'Education Nationale développé cette année a sensiblement amélioré le taux de scolarisation. Cependant, des difficultés demeurent :

- Difficultés liés à l'assiduité des enfants, qui même inscrits ne fréquentent pas régulièrement l'école
- Difficultés à scolariser les enfants persistent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) en raison de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore de leur crainte de voir leurs enfants se déplacer en car.
- Difficultés de suivre les devoirs à faire par les enfants. La présence de l'institutrice UPE2A a permis au pôle social de suivre plus facilement les devoirs des enfants.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.

- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 11,30 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Réinscription des enfants dans la même classe pour faciliter le suivi des acquis scolaires.
- Poursuivre les liens établis avec l'Inspection académique, les directeurs des écoles des Milles (pour Le Realtor), de Fuveau (pour Rives Hautes), de Simiane et de Bouc Bel Air (pour La Malle), l'institutrice UPE2A et le CASNAV.
- Poursuivre le travail de réflexion avec le Conseil Départemental 13, l'Education nationale via le CASNAV, les associations de voyageurs et les gestionnaires du Département 13, pour favoriser une réflexion autour de la durée de séjour sur une aire de stationnement en corrélation avec l'apprentissage (lecture, écriture) et le calendrier scolaire (trimestre) des enfants inscrits en primaire.
- Poursuivre la dynamique engagée sur un projet de Colloque relatif à la Scolarisation des enfants issus des Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.



3. Santé et prévention

L'axe santé est l'un des axes prioritaire de notre projet social. D'une manière générale les études montrent que les actions de prévention et de dépistages auprès des gens du voyage trouvent peu d'écho sans un travail spécifique dans la durée et utilisant une pédagogie adaptée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1 réalisée le 18/01/2012	2 séances de vaccination réalisées en juillet 2013	0	0	0	0
Nombre d'enfants visités	225	1	12	0	0	5	3
Visite de la puéricultrice à la demande des familles	*	*	*		5	5	3
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage)	56	0	0	2	0	0	13
Nombre d'enfants et adultes en information santé / prévention (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0	19	71	111	44
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11	6	0	14	7

Commentaires :

- Malgré les contacts avec l'école de l'asthme, le CLAT Marseille et AIR PACA dès janvier 2017 et une programmation de leurs intervention dans le cadre d'un projet Forum Santé prévue en mai 2017, nous n'avons pas pu maintenir le projet santé environnemental en raison des indisponibilités imprévisibles des partenaires. Cette action prévoyait de toucher 80 personnes. Elle est reprogrammée en 2018.
- En 2017, nous avons poursuivi notre partenariat avec **l'association Pompiers Sans Frontières**. Nos résidents ont bénéficié d'une séance d'information sur les risques incendie. En effet, la zone de l'Arbois est caractérisée par des risques élevés de feux. Le 1^{er} août 2017, les pompiers ont sensibilisé 20 voyageurs
- Le partenariat avec **l'institut de formation en soins infirmiers** s'est concrétisé cette année par la réalisation d'activités avec les enfants autour de la vaccination et de l'hygiène bucco -dentaire. Lors d'une seconde intervention, les enfants ont assisté à la projection d'un film d'animation réalisé par les étudiants sur la vaccination, l'hygiène buccodentaire et le tétanos. La nouvelle promotion des étudiants infirmiers a organisé le 29/11/2017, un Café Santé sur le Realtor, les femmes ont exprimé le besoin d'actions de prévention dans le domaine des gestes de premier secours, les maladies cardiovasculaires et l'alimentation. L'association Pompiers sans frontière a répondu favorablement à notre demande et 7 femmes ont été sensibilisées aux gestes de premiers secours le 07/12/2017. Une plaquette synthétisant les gestes de premiers secours a été remise aux participantes à leur demande.

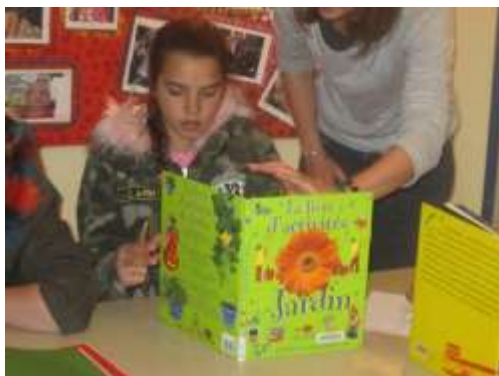
- L'Infirmière puéricultrice a réalisé 3 consultations de nourrissons à domicile. Les principaux motifs de consultations sont le suivi du poids, la surveillance de la croissance et des informations sur les vaccinations. Il n'y a plus de consultations PMI (Protection Maternelle Infantile) au sein des locaux de l'aire d'accueil. Une rencontre avec la PMI pour la remise en place des consultations sur l'aire d'accueil est prévue en avril 2018.
- Les femmes ont participé le 01/02/2017, à un atelier auto modelage proposée par la gestionnaire sociale lors de cet atelier, elles ont appris les techniques pour se masser les mains, le visage et le dos.

4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).



Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Nous souhaitons garder et déployer les différentes actions que nous menons afin de sensibiliser un plus grand nombre de familles à l'importance de participer aux activités culturelles et de loisirs pour l'épanouissement de leurs enfants.



Les activités menées nous ont permis d'élaborer un partenariat fort avec les structures locales de loisirs, culturelles et sportives :

Nous poursuivons notre partenariat avec **la bibliothèque Méjanes** qui intervient deux fois par mois pour des ateliers de lecture de rue. Des histoires sont lues, les enfants peuvent lire avec la bibliothécaire. A la fin de la séance, des prêts sont possibles et gardés au centre social à disposition des enfants. Nous pouvons faire une sélection de livres en lien avec notre programme d'activités.

En février 2017, les enfants ont participé au jeu d'écriture organisé par **la CAF et le réseau parents 13 autour de la thématique du jardin**. L'œuvre des enfants « **le voyage de l'arbre vivant** » écrite et illustrée avec les bibliothécaires a gagné le prix de l'émotion. **5 livres ont été offerts à chaque participant**

L'accès à la culture est passé aussi cette année par des actions **avec le service socio artistique du festival d'art lyrique. Les enfants ont participé à un atelier « mouvements » en lien avec la programmation du festival, cette année les enfants ont dansé sur le spectacle de Pinocchio**

Des jeunes adolescents ont aussi pu bénéficier **de places de cinéma gratuites** grâce à notre partenariat avec l'association Culture du cœur 13.

La thématique environnement a aussi pris place dans notre programme d'activité. En effet, Le Réaltor est inscrit depuis 2016, dans la démarche centre écohérent en lien avec l'association Le Loubatas.

De septembre 2017, nous travaillons avec les adolescents à la réalisation d'un livret pour sensibiliser les voyageurs au respect de l'environnement. Ce travail est mené avec un illustrateur de bande dessinée jeunesse, Ismaël Mezziane. Après avoir initié les jeunes aux techniques de la BD, les adolescents ont réalisé une planche de BD sur la thématique des déchets. Le travail se poursuivra sur l'année 2018.

Accès à la culture	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	217	235	300	305

La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivie

ANNEXE 01

Le tri sélectif et un espace de collecte des encombrants sont mis en place sur tous les sites

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

ANNEXE 02

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession

5. Activités de loisirs

Les activités de loisirs sont aussi très attendues par les enfants. Elles permettent de découvrir ou ré découvrir des nouvelles activités : des ateliers de poterie, des activités sportives et une initiation à la Capoeira.



Nous poursuivons nos activités de loisirs avec des intervenants extérieurs ou avec la responsable du pôle social et animations tels que ludothèque le cerf-volant autour d'animations divers jeux de société, jeux d'extérieur. Des animations en fonction du calendrier des événements et fêtes : par exemple pour halloween.

- **Réalisation d'activités manuelles** : Cette année, les adolescents ont construit des grands jeux en bois avec lesquels les enfants pourront jouer durant les temps d'animations, no....
- **Activités familles** : Cette année encore, nous avons organisé des activités de promotion familiale, un spectacle de magie, des ateliers cuisine

Activités de Loisirs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	451	1396	549	387	587	869	475
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	86	120	116	94

ACTIVITES DE LOISIRS, EXPRESSION ARTISTIQUE ET MANUELLES	DATES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Activités PSA : activités périscolaires, jeux extérieurs et intérieurs ; jeux de société, activités manuelles, activités artistique...	Toute l'année : de 17h00 à 18h30, mercredis et vacances scolaires	237 enfants
Activité hand Ball dans le cadre du PRODAS avec le Pays d'Aix Université club handball	Février 2017	13 enfants
Ludothèque le cerf-volant	3 séances : Février Juillet	Séance 1 : 9 enfants Séance 2 : 8 enfants Séance 3 : 8 enfants
Atelier peinture à l'aquarelle le bouquet de printemps	Avril	6 enfants
Animations pour paques activités manuelles et chasse aux œufs	Avril	12 enfants
Activité manuelle projet de la Direction culture ville d'Aix « ma vie vue d'ici »	Mai	4 enfants
Initiation Capoeira	Juillet 3 séances :	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 7 enfants Séance 3 : 9 enfants
Activités manuelles Ateliers d'été	Aout : 2 séances	Séance 1 : 10 enfants Séance 2 : 9 enfants
Ateliers halloween : activités manuelles, décoration des bureaux, fête d'halloween maquillage et défilé	Octobre : 6 séances	Séance 1 : 13 enfants Séance 2 : 6 enfants Séance 3 : 12 enfants Séance 4 : 7 enfants Séance 5 : 3 enfants Séance 6 : 18 enfants
Activité BMX dans le cadre du PRODAS association BMX des Pennes Mirabeau	Octobre	12 enfants
Activité BOXE dans le cadre du PRODAS association sport et jeunes vitrollais	Novembre et Décembre : 2 séances :	Séance 1 : 11 enfants Séance 2 : 10 enfants
Ateliers de construction de jeux en bois projet adolescents	Novembre et décembre : 3 Séances	Séance 1 : 6 adolescents Séance 2 : 4 adolescents Séance 3 : 2 adolescents
Activités manuelles pour Noel	Décembre : 2 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 9 enfants
Sorties cinéma à Vitrolles : partenariat culture du cœur 13	Toute l'année : 5 séances	14 adolescents
PROMOTION FAMILIALE		
Atelier bien être : « massage mains et dos femmes »	Février	7 adultes
Animation pour le carnaval de l'école Tikno Niglo	Mars	15 enfants / 8 parents
Spectacle les surprises magiques	Avril	22 personnes
Concert Festival d'art lyrique chœur ibn Zaidoun	Juin	16 personnes
Ateliers photos de familles et réalisation d'un arbre généalogique	Novembre	11 enfants
Spectacle de Noël 2017	Décembre	15 personnes
ATELIERS DECOUVERTE SCIENCES / ENVIRONNEMENT		
Atelier art plastique découverte des plantes tinctoriales	Avril	10 enfants
Atelier BD réalisation du livret développement durable et environnement (projet adolescents)	De septembre à novembre 5 séances	Séance 1 : 9 adolescents Séance 2 : 10 adolescents Séance 3 : 6 adolescents Séance 4 : 6 adolescents Séance 5 : 7 adolescents

ATELIERS PREVENTION / SANTE		
Animation étudiants IFSI santé buccodentaire et vaccination	Avril	13 enfants
Séance de projection de film animation étudiants IFSI	Mai	13 enfants
Information sur le terrain Prévention des feux avec pompier sans frontière	Aout 2017	Sensibilisation de 20 adultes
Séance Café Santé avec les mamans étudiantes IFSI	Novembre	11 femmes
Séance initiation aux gestes de premiers secours femmes	Décembre	7 femmes

Total : 938 participants

ATELIERS CULTURELS LUDIQUES ET /OU CREATIVITE		
Concours jeu d'écriture « Voyage au cœur de mon jardin » séances d'écriture avec la Bibliothèque Méjanès et illustration avec l'atelier de Margoulette	Février /Mars 4 séances	Séance 1 : 8 enfants Séance 2 : 12 enfants Séance 3 : 6 enfants Séance 4 : 6 enfants
Atelier danse avec le Festival Art Lyrique sur le spectacle de Pinocchio	Février	12 enfants
Atelier performance Beat box et percussion corporelles	Septembre	11 enfants
Ateliers fabrication instrument de musique de caisse en bois pour les lames en argiles (projet adolescents)	Octobre 1 séance	Séance 1 : 6 adolescents
Animations musique du monde	Octobre 1 séance	22 enfants
Ateliers percussions africaines : Africa foula	Octobre	12 enfants
Ateliers initiation art du cirque	Novembre	12 enfants
Lecture de rue : Cite du livre	2 fois par mois (27 séances dont 6 séances annulées faute d'enfants)	151 enfants



V. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES À L'EXECUTION DU SERVICE

A. Tarification

1. Le droit d'usage

Coût journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)

De janvier à décembre 2017

- Eau : 3,20 € le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0,15 € le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 20 euros par famille pour l'année 2017.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

2. Perception du droit

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de journées caravanes	9 335	10 905	10 307	7 471	8 509	8 376	11 545
Droits d'usage encaissés	41 451 €	48 470 €	42 442 €	33 658 €	35 998 €	34 942 €	37 045 €
Impayés	270 €	185 €	778 €	1 065 €	1 282 €	355 €	1 497 €

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Sur le Réaltor 1, le paiement du droit d'usage était de plus en plus difficile compte tenu du vieillissement des équipements et du terrain qui amenait de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements

Sur le nouveau site, le système de prépaiement pour les fluides et les nouveaux équipements permettent une gestion plus sereine avec des paiements selon les consommations réelles de chaque famille, dans un cadre agréable, propre et individuel.

Impayés de droits d'usage

Les impayés correspondent à l'activité des années précédentes sur l'ancienne aire d'accueil.

Le prépaiement a été mis en place sur la nouvelle aire courant mars 2017. Ce dispositif limite les impayés.

Interdit de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 1	05/05/2017	Peinture sur site non autorisé + Insulte	Païement + Date d'entrée Minimum 05/05/2018
Famille 2	19/04/2017	Dégradation : Peinture sur local déchets	Païement + Date d'entrée Minimum 19/04/2018
Famille 3	19/04/2017	Dégradation : Peinture sur local déchets	Païement + Date d'entrée Minimum 19/04/2018
Famille 4	19/06/2017	Dégradation, Insultes envers le gardien. Main courante déposée	Païement + Date d'entrée Minimum 19/06/2018
Famille 5	01/07/2017	Non-respect du Règlement Intérieur : mise en place d'un auvent. Agression, insultes, menaces envers le gestionnaire. Dépôt de plainte + Constatation huissier de justice. Coût : 306.09 €	Païement + 01/07/2018 Minimum + Entrée soumise à commission
Famille 6	06/06/2017	Dégradation emplacement, retenu caution	06/12/2017

3. Tarification cantine scolaire et services rendus

Un régisseur principal et son mandataire suppléant sont nommés par arrêté municipal de la Ville d'Aix en Provence pour la régie des recettes relative à la cantine scolaire.

La tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2017 /2018 était de 1.74 euros

L'école des Milles propose des N.A.P. (Nouvelles activités Périscolaires). Mais en accord avec ALOTRA, les enfants n'en bénéficient pas pour que le bus scolaire puisse les récupérer à la sortie de l'école à 15 h 45.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fax, photocopies	141,30€	251,40€	232,05€	171 €	435 €	186 €	45 €
Cartes d'adhérents	990 €	720 €	315 €	1460 €	985 €	1 300 €	1 560 €

4. Consommations et coûts des fluides

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'occupation annuel	64%	75%	71%	51%	58%	57%	43%

EAU	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Consommation en m3	11 512	14 847	11 199	6 581	7 404	6 174	6 680	8,19
Coût total en €	19 365	23 531	17 879	7 810	10 764	9 261	11 360	22,66

ELECTRICITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Consommation en kWh	208 810	236 326	233 469	189 800	197 150	184 643	342 539	85,51
Coût total en €	30 435	33 485	38 535	29 489	30 291	30 680	54 902	78,95

TELEPHONIE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Coût total en €	2 105	1 954	2 340	4 800	2 059	1 734	2 527	45,73

Commentaires :

Les fluides, sont de fait impactés par l'augmentation d'emplacement et l'occupation que cela à engendrer.
Les frais de téléphone ont également augmenté surtout dû aux coûts liés au déménagement des bureaux.



B. Les subventions et participations

	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution %
Subventions	142 156 €	149 969 €	136 900 €	139 138 €	274 634 €	97,38
DRDJSCS (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil)	63 576 €	63 576 €	54 735 €	54 558 €	182 273 €	234,13
CD 13 (Fonctionnement du Centre social)	7 633 €	9 274 €	7 774 €	0	7 774 €	-
CAF (Fonctionnement du Centre social)	65 948 €	72 119 €	70 041 €	73 707 €	73 707 €	0
REGION PACA				6 530 €	6 530 €	0
ALSH CEJ (financement des animations)	5 000 €	5 000 €	4 350 €	4 350 €	4 350 €	0
Participation Territoire du Pays d'Aix	91 388 €	93 439 €	95 098 €	96 036 €	60 853 €	-36,64

Commentaires :

Dans le cadre du financement par l'Etat (décret du 29 juin 2001) à l'action « Aide à la Gestion locative des Aires d'Accueil » (AGAA) des gens du voyage, nous sollicitons chaque année, un renouvellement de subvention de fonctionnement sous forme d'Allocation pour le Logement Temporaire (ALT2), auprès de la Direction Régionale Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale PACA. Ainsi, le nouveau décret n°2014-1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil transforme l'aide forfaitaire de 132,45€ par place caravanes et par mois, en une aide déterminée par le nombre total de caravanes en occupation effective.

De par l'extension de l'aire d'accueil à 80 places familles, le financement de l'état se porte sur 160 caravanes. L'augmentation de cette subvention est donc très importante.

C. Rappel de faits de l'année 2017

Janvier :

- 04/01 Dégradation de la butte accès terrain Roms/Aire de voyage, par une entreprise local, police informée,
- 04/01 Appel auprès de l'entreprise SOREAL afin de réparer la butte à l'état initial,
- 21/01 Fuite d'eau importante sur route du Jas de Maroc,
- 19/01 Contrôle amiante sur Réaltor avant destruction,

Février :

- 05/02 6 entrées en fraude,
- 02/02 Réunion préparatoire à la destruction du Réaltor,
- 08/02 Appel de la police municipale pour un chien errant, ayant mordu un jeune de l'aire de grand passage,
- 27/02 Voyageur menacé par arme, appel de la police nationale,
- 23/02 Mère de Famille Roms tente de trouver refuge au Réaltor, après des violences conjugales, police informée,

Mars :

- 02/03 Altercation entre deux familles sur le terrain
- 12/03 Feu des Roms pour bruler leurs déchets, Pompiers et police avertis,
- 05/03 Barrière d'entrée renversée, retrouvée au sol,
- 03/03 Scandale d'un voyageur dans le cadre des facturations suites à des interventions répétées de l'agent d'astreinte sur son emplacement
- 16/03 Feu dans la garrigue déclenché par les Roms, pompiers informés,
- 16/03 Intervention de la police sur site, contrôle d'un voyageur et récupération d'armes,
- 16/03 Deuxième interventions de la police sur site,
- 15/03 Levée de réserve du Réaltor 2,
- 22/03 Déménagement du Réaltor 1 vers Réaltor 2
- 22/03 Destruction du Réaltor 1,
- 23/03 Dégradation de la barrière en bois délimitant l'accès à l'entrée du Réaltor 2 ,
- 27/03 Suite à une commission rogatoire, intervention de la gendarmerie,
- 27/03 Mise en fonction du Téléphone,
- 25/03 Un enfant blessé suite à la manipulation d'un parpaing
- 30/03 1ère famille interdite de séjour pour peinture sur site,

Avril :

- 03/04 Visite et repérage de la police nationale sur site,
- 10/04 Dégradation de plusieurs mitigeurs sur emplacements non occupés,
- 19/04 2 grandes branches cassées suite au mistral,
- 22/04 Grillage détérioré derrière emplacement 15,
- 22/04 Pvc d'écoulement pour machine arraché emplacement 24 et 41,

Mai :

- 12/05 Virée nocturne des jeunes de l'aire de grand passage (quads et voitures),
- 16/05 Tir à la carabine constaté sur les panneaux de signalisation extérieur au site,
- 17/05 Echauffourée entre voyageurs alcoolisés, intervention de la police vers 2h00,
- 28/05 Alarme à 13h40 dans le bâtiment. Constatation : grande fenêtre de la classe ouverte,

Juin :

- 10/06 Insultes et menaces de la part d'une famille, envers le gardien, dépôt de main courante,

Septembre :

- 01/09 Feu sur ancien Réaltor, intervention des pompiers,
- 06/09 Interpellation d'un suspect sur Le Réaltor à 6h00 du matin,

Octobre :

- 09/10 Terrain complet, demande d'intervention de la police afin d'effectuer des rondes,

Novembre :

- 20/11 Intervention des services de police suite à des violences conjugales, Interpellation du mari et altercation entre voyageurs et police.

Décembre :

- 04/12 Intervention des services de police d'Aix suite à un enfant mordu par un chien non attaché.
- 19/12 Coupure de courant due à la destruction d'un poteau sur le Réaltor 2 suite à un coup de vent,
- 26/12 Conflit entre nos voyageurs et les Roms, police informée.

VI. CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil est restée très dynamique. En effet, le projet social 2014-2017 correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion de la nouvelle aire d'accueil avec ses 80 places familles a nécessité pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec le Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Les voyageurs nous font régulièrement des retours positifs sur la qualité de cet équipement.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage Le Réaltor, en 2017, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



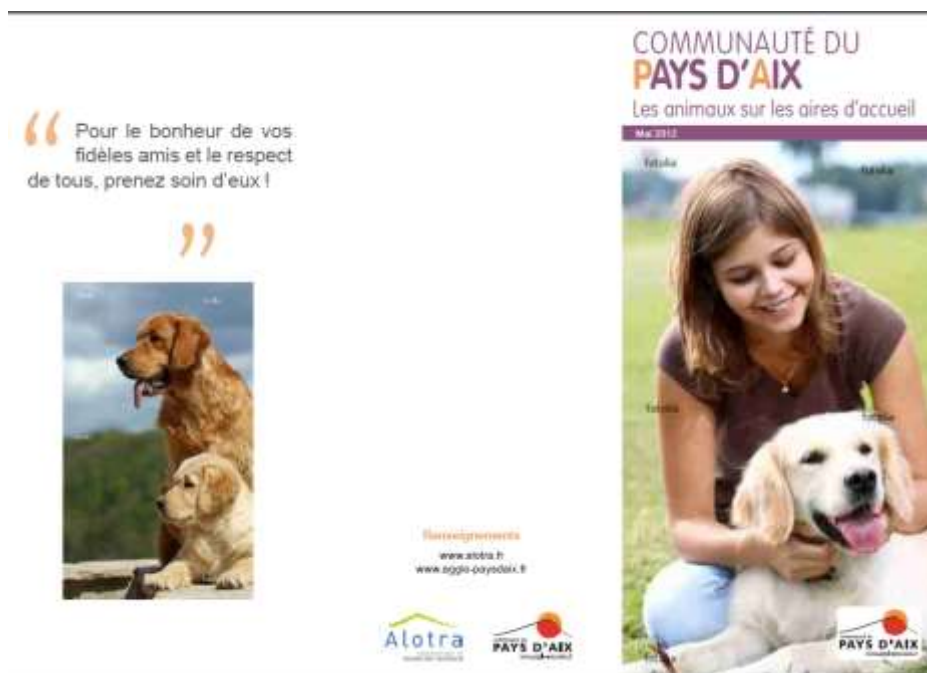
VII. ANNEXES

ANNEXES

1) Plaquette « Trier ses déchets »	p 52
2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 53
3) Album photos	P 55

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02



I. Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

- 1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :
 - Carte électronique
 - Carte papier
- 2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L. 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{re} catégorie est interdit sur le site :

- 3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :
 - cancé hépatique
 - leptospirose
 - parvovirose
- 4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.

Attention : Sans ses vaccins votre chien risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est primordial que vos animaux soient vaccinés.

- 5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :
- Une niche réglementaire
 - niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
 - attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
 - à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Né pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).

II. Soins des chiens

- 1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période inviolable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :

- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

- 2. Stérilisation corrective pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :
- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur
- 3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)
- 4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).

III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.




AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-27 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10 ; R215-15 DU CODE RURAL Amende de 4 ^e classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2 ^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contravention 2 ^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3 ^e (ou plus 450€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 4 ^e classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ ou ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R234-77 ; R234-64 À R234-66 et R234-69 À R234-73, R235-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3 ^e (ou plus 150€), 4 ^e (ou plus 750€) ou 5 ^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (règlement intérieur de l'aire d'accueil)

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.

ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR À TOUT MOMENT !

Album Photos

Annexe 03

Jeu d'écriture concours CAF /Réseau parents 13 voyage au cœur d'un jardin ou comment cultiver l'imaginaire



Animations musicales



Atelier modelage femmes



Le Carnaval des enfants avec l'école maternelle Tikno Niglo



**Atelier Bande dessinée adolescents le livret d'accueil environnement et atelier
autoportrait avec les enfants**



Ateliers santé avec les étudiants infirmiers



Ateliers fabrication de grands jeux en bois



ACTIVITES sportives dans le cadre du dispositif PRODAS



Sensibilisation de pompiers sans frontières aux risques de feux



Animations du Service socio artistique du Festival d'art lyrique d'Aix



Activités Pôle social animations



DELEGATION SERVICE PUBLIC

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES	LA MALLE
Lieu (secteur de référence)	Aix en Provence	Fuveau / Meyreuil	Bouc Bel Air / Simiane-Collongue
Date d'ouverture au public	22 mars 2017	1 ^{er} juillet 2013	9 décembre 2016
Type de gestion	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013	26 septembre 2016
Nombre de places	80	23	30
Durée de fonctionnement	12 mois	12 mois	12 mois
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,20 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 4 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3,60 € le m3 (à prix coûtant) Electricité : 0,15 € le KWh (à prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30 € Dépôt de garantie : 100 €
Public accueilli	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation	Titulaire d'une pièce d'identité ou d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.		
Nombre de salariés permanents	5	2	2

GESTION FINANCIERE - CHARGES

CHARGES	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2017 Vs 2016
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
60 - Achats	53 889	87 237	43 456	43 911	10 151	51 329	107 496	182 477	70%
1 - Achats non stockés (eau, élec)	39 941	71 801	36 394	34 950	4 408	45 895	80 744	152 646	89%
2 - Achats non stockés (gaz, fioul)	1 666	1 469	1 588	1 906	-	27	3 254	3 402	5%
3 - Fournitures d'ent. & petit équ	1 210	4 330	2 659	4 023	3 970	1 906	7 840	10 258	31%
5 - Fournitures Admin & Autres	1 082	1 496	213	521	1 155	381	2 450	2 397	-2%
6 - Animations / Actions sociales	9 989	8 141	2 602	2 511	617	3 121	13 209	13 773	4%
61 - Services extérieurs	6 351	11 924	9 203	11 545	591	10 398	16 145	33 867	110%
2 - Locations mobilières et immo	1 494	1 546	2 165	1 428	248	1 071	3 907	4 044	4%
3 - Entretien et réparation	2 284	4 137	5 168	8 300	100	7 778	7 552	20 215	168%
5 - Assurance	1 866	5 635	1 601	1 522	243	1 464	3 709	8 621	132%
6 - Documentation	116	-	9	-	-	-	125	-	-100%
7 - Cotisations diverses	591	606	261	295	-	85	852	987	16%
62 - Autres services extérieurs	5 353	5 160	8 125	2 099	276	3 269	13 754	10 528	-23%
1 - Rémunération d'intermed & Hono	720	306	5 659	-	-	-	6 379	306	-95%
2 - Publicité, publications...	139	-	93	-	27	-	258	-	-100%
3 - Déplt, Mission & Réception	2 297	1 594	535	452	34	994	2 866	3 040	6%
4 - Frais postaux et télécom	2 064	2 871	1 559	1 439	82	1 984	3 705	6 294	70%
5 - Services bancaires	204	389	278	208	133	291	615	888	44%
Divers	- 70	-	-	-	-	-	- 70	-	-
63 - Impôts et taxes	12 672	11 597	4 412	2 137	888	3 924	17 972	17 657	-2%
1 - Impôts et taxes sur rém.	12 572	11 497	4 412	2 137	888	3 924	17 872	17 557	-2%
2 - Autres impôts et taxes	100	100	-	-	-	-	100	100	0%
64 - Charges de personnel	185 467	215 158	63 871	56 168	19 344	74 380	268 683	345 706	29%
1 - Rémunérations du personnel	124 850	143 727	43 182	36 009	13 647	52 497	181 680	232 233	28%
2 - Charges sociales	60 617	71 431	20 689	20 159	5 697	21 884	87 003	113 473	30%
65 - Autres charges de gestion courante	25 272	26 498	12 857	12 911	3 727	15 012	41 856	54 420	30%
1 - Créances Irrécouvrables	272	1 498	-	-	-	-	272	1 498	450%
2 - Charges de Structure	25 000	25 000	12 406	12 406	3 727	14 907	41 133	52 313	27%
Divers	-	-	451	505	-	106	451	610	35%
66 - Charges financières	17 411	8 180	9 244	4 485	-	-	26 655	12 666	-52%
2 - Autres charges financières	17 411	8 180	9 244	4 485	-	-	26 655	12 666	-52%
68 - Dotation amortissements, provisions	4 767	2 776	2 787	2 719	-	-	7 554	5 495	-27%
1 - Dotations aux amortissements	4 767	2 776	2 787	2 719	-	-	7 554	5 495	-27%
TOTAL DES CHARGES	311 182	368 530	153 955	135 975	34 977	158 312	500 114	662 816	33%

Accusé de réception en préfecture
013-200054007-20180621-2018_CT2_253-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

GESTION FINANCIERE - PRODUITS

	Le Réaltor		Rives Hautes		La Malle		TOTAL TPA		Evolution 2017 Vs 2016
PRODUITS	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
70 - Prestations de services	36 811	89 444	47 328	38 092	7 793	62 247	91 931	189 782	106%
1 - Prestations d'hébergement	34 943	37 046	16 626	13 734	1 902	24 768	53 471	75 548	41%
2 - Fluides quittancés	-	49 555	30 693	24 161	4 231	37 296	34 924	111 012	218%
3 - Produits annexes	1 868	2 843	9	197	1 660	182	3 537	3 223	-9%
74 - Subventions d'exploitation	235 174	335 487	117 237	97 036	24 729	133 179	377 140	565 702	50%
CAF	9 193	8 000	-	-	-	-	9 193	8 000	-13%
CNAF	64 514	65 707	-	-	-	-	64 514	65 707	2%
Commune (projets spécifiques)	4 350	4 350	-	-	-	-	4 350	4 350	0%
Territoire du Pays d'Aix	96 036	60 853	52 014	34 990	17 625	45 640	165 675	141 483	-15%
Département	-	7 774	-	-	-	-	-	7 774	-
Région	6 530	6 530	-	-	-	-	6 530	6 530	0%
Etat : Aide à la Gestion des Aires d'Accueil	54 551	182 273	65 223	62 046	7 104	87 539	126 878	331 858	162%
75 - Produits divers de gestion	433	501	49	160	-	55	482	715	48%
Divers	433	501	49	160	-	55	482	715	48%
78 - Reprise sur amortissement et prov.	- 68	1 030	267	-	-	-	199	1 030	416%
79 - Transfert de charges	1 059	667	1 359	1 081	229	915	2 646	2 663	1%
TOTAL DES PRODUITS	273 409	427 129	166 240	136 369	32 751	196 395	472 400	759 893	61%
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 37 773	58 599	12 284	394	- 2 226	38 083	- 27 714	97 076	450%

ANALYSE - OCCUPATION & ACTIVITES SOCIALES

	LE REALTOR			RIVES HAUTES			LA MALLE			AIRES D'ACCUEIL TPA		
	2016	2017	%	2016	2017	%	2016	2017	%	2016	2017	%
OCCUPATION												
Taux d'occupation annuel	57%	43%	-14 points	66%	55%	-11 points	96%	75%	-21 points	43%	53%	10 points
Nombre de caravanes	299	418	39.80%	269	183	-31.97%	48	244	408.33%	616	845	37.17%
Nombre de familles accueillies	198	263	32.83%	183	117	-36.07%	33	165	400%	414	545	31.64%
Nombre total de personnes accueillies	691	833	20.55%	654	429	-34.40%	109	556	410.09%	1454	1818	25.03%
Dont nombre d'enfants	271	292	7.75%	249	170	-31.72%	46	238	417.39%	566	700	23.67%
Nombre de journées caravanes	8376	11545	37.83%	5542	4578	-17.39%	634	8256	1202.20%	14552	24379	67.53%
Nombre moyen journalier de caravanes	23	43	86.96%	31	25	-19.35%	14	45	221.42%	68	113	66.17%
Durée moyenne du séjour/famille (en jours)	42	44	4.76%	61	39	-36.07%	19	50	163.15%	122	133	9.01%
ACTIVITES SOCIALES												
Nombre de familles domiciliées sur le site	80	80	0%	0	0	-	0	0	-	80	80	0%
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale...)	1009	1119	10.90%	76	248	226.31%	0	254	-	1085	1621	49.40%
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	1009	1119	10.90%	49	13	-73.47%	0	35	-	1058	1167	10.30%
Nombre d'enfants scolarisés en établissement	140	224	60.00%	27	36	+33.33%	0	13	-	167	273	63.47%
Elèves en soutien scolaire	163	152	-6.75%	0	0	-	0	0	-	163	152	-6.74%
Nombre de personnes inscrites dans une démarche de soins ou de bien être	135	70	-48.14%	0	12	-	0	42	-	135	124	-8.14%
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	116	94	-18.96%	39	32	-17.95%	0	22	-	155	148	-4.51%
Personnes en animation culture et découverte	300	305	1.66%	105	56	-46.67%	0	110	-	405	471	16.29%
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	869	475	-45.34%	196	224	+14.29%	0	242	-	1065	941	-11.64%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_253-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018⁴